

Abonnements par la poste :

Edition quotidienne	
CANADA	\$8.00
Etats-Unis et Empire Britannique ..	\$8.00
UNION POSTALE	\$10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA	\$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE ..	\$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

Rédaction et administration

43, RUE SAINT-VINCENT
MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7450
SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121
Administration, Main 5153

FAIS CE QUE DOIS!

Des élections en février?

Le point de vue du public.

La Gazette de ce matin annonce que le gouvernement provincial se propose de faire les élections générales dans les deux premiers jours de février, le 5.

Nous voulons, en dépit de toutes les apparences, croire que cette rumeur est mal fondée.

Nous savons fort bien ce que l'on répond aux protestations que formulait à ce propos le chef de l'Opposition et ses amis. — Vous prétendez que le peuple a hâte de nous condamner, leur dit-on. Pourquoi vous plaindre alors de ce que nous rapprochions la date du jugement? Vous ne pouvez sérieusement prétendre que nous vous prenons à l'improviste; tout le monde sait que les élections auront bientôt lieu. C'est donc à vous de vous y préparer, etc.

Tout ceci peut avoir quelque valeur comme argument ad hominem, comme réplique personnelle à tel ou tel orateur oppositionniste, et cette ligne de défense pourrait offrir quelque force si l'élection n'était qu'une affaire de sport, une épreuve de force entre deux équipes, si elle n'intéressait en fait que les politiciens. Mais elle intéresse d'autres gens, elle intéresse l'immense foule des contribuables, et c'est la pensée de cette foule qui nous ferait trouver déplorable la tenue des élections en février.

Car, quelle est, théoriquement, la fonction du corps électoral, si ce n'est celle du jury, chargé d'entendre la preuve, de prononcer un jugement sur la conduite des administrateurs qu'il a délégués à la gérance de ses propres affaires, de choisir une nouvelle série de mandataires?

Or, et nous ne supposons point que personne puisse sérieusement le contester, la tenue d'une élection le 5 février, par exemple, enlèvera à ce jury les trois-quarts de ses moyens d'information.

Qu'on ne dise pas que le jury aurait dû se renseigner à l'avance: ce serait proclamer en fait l'inutilité de la période électorale. Celle-ci n'existe, au contraire, on ne lui a attribué une étendue minima que pour permettre l'examen particulier des questions électorales et le choix intelligent, donc précédé d'étude, des candidats.

A quoi se résoudrait-elle, en fait, si les élections se poursuivaient en un temps où les communications, dans une partie du pays, sont souvent très difficiles, où il est à peu près impossible, très souvent aussi, de tenir des réunions en plein air?

En ville, on se servira des salles publiques, encore qu'elles ne soient pas toujours suffisantes; mais à la campagne?

Quel parti qui détient le pouvoir trouve généralement avantage à précipiter les élections dans des circonstances qui réduisent au minimum les facilités de discussion, comme à choisir l'heure précise du débat électoral, nous ne le contestons point. Et ceci explique, en partie, que l'on ait tant de difficulté à faire accepter le principe des élections à date fixe et que les maîtres du jour fassent si souvent du choix de telle ou telle date l'un des principaux éléments de leur stratégie électorale. La tentation est toujours très forte de tirer parti de pareils avantages.

Mais ceci n'affecte pas le fond de la question, qui est l'intérêt qu'a le jury populaire à pouvoir se renseigner à fond, et dans des conditions normales, sur la cause et les hommes qu'on l'invite à juger.

Et cet intérêt commande que les élections aient lieu dans un temps où les électeurs peuvent facilement se déplacer, prendre contact avec les candidats et ceux qui les prétendent renseigner. Le mois de janvier et les premiers jours de février ne sont sûrement pas, chez nous, favorables à une loyale consultation électorale.

Ces observations, que tant d'autres font avec nous, auront-elles quelque effet sur la pensée des maîtres de l'heure? Nous l'ignorons, et l'expérience en ces matières nous a appris à ne pas être indûment optimiste.

Mais, quel que soit le résultat immédiat, la vérité de tout ceci subsistera, et une élection dans les premiers jours de février ne ferait que la souligner.

Peut-être hériterait-elle aussi l'adoption du régime des élections à date fixe, pour lesquelles, sûrement, personne ne s'aviserait de choisir le 28 janvier ou le 5 février...

Omer HEROUX.

Billet du soir

Anglicisé?

"Anglicisé tout à fait, l'ami Jack?" — Non. Il s'est fait infuser du sang anglais? — Du tout; il est de pur sang français. — Il a pris la mentalité anglaise, l'orgueil anglais? — Pas davantage. Le noble orgueil du civis britannicus est une qualité native; il ne s'acquiert ni par contact ni par la soumission à la couronne britannique. Puis, chez un anglicisé, la fierté nationale est en raison inverse de l'anglicisation; elle fait place à la triste mentalité du vaincu. — Mais alors, quel? A-t-il abandonné sa langue pour ne parler que l'anglais? N'a-t-il plus de patriotisme? — Volonté que nous y arrivions. Habituellement il parle français; mais il sait un peu d'anglais et, quand il en trouve le moindre prétexte, au téléphone par exemple, vite il sort son anglais.

Et quel français que le sien! Qu'il se ressente de l'anglais. Remarquez la prononciation d'abord. Les consonnes sont à peine articulées; quelques-unes prennent une teinte anglaise. Les voyelles sont atténuées, indistinctes; ce ne sont que les voyelles anglaises obscures; ainsi enveigneur pour environ; beuche ou boche pour bouche; reure au lieu de rière; recenne pour racine. Et le vocabulaire! bourré d'anglicismes et de mots anglais. Son langage est un parler "pour rire". Il dira "qu'un tel est slow"; qu'il faut tougher; qu'il ne faut pas klicker; et tout cela en riant. Si vous lui faîtes remarquer qu'il ne parle pas français, il vous répondra: "Ah! c'est pour rire." Ce que son vocabulaire a conservé de français est incoeur et insipide; les bonnes vieilles expressions, colorées et savoureuses, les gallicismes en sont en grande partie disparus; on dirait que c'est une traduction de l'anglais. Ne croyez pas que ce brave homme dise jamais: "de l'eau dégoûtée; perdre la centaine; ce n'est pas de jeu; je vous recommanderai cela; il y a belle lurette."

Je voudrais voir mon ami se convertir, cultiver un peu le patriotisme, revenir complètement à la belle langue française.

Noël DESCHAMPS.

Prop vieux, tout cela. Mais, "c'est correct; maller une lettre; être positif; faire application; charger 50 cents de l'heure; la balance de la semaine"; voilà qui est parler élégant pour lui. S'il dit quelque plaisanterie, s'il cite quelque proverbe, c'est très souvent en ayant recours à l'anglais. Au lieu de: "Vous avez frappé juste", il dira: "Vous avez frappé le vrai clou sur la tête." Plutôt que: "C'est simple comme bon jour", il débitera d'un air satisfait: "Toute la chose se trouve là dans une écaille de noix." Et le pauvre, il ne sait plus qu'il est en donnant une poignée de main à une connaissance. Si vous le remerciez d'un service, il vous répondra aimablement par un anglicisme.

S'il a du patriotisme? — Comment pouvez-vous en douter? — En quoi et quand le montre-t-il? — Enfin, quel? que voulez-vous? — Le patriotisme, ce n'est pas une chose qu'on affiche à tout instant. — Et, pour être sûr de ne pas l'afficher trop souvent, on patriotisme, mon ami ne le laisse jamais percer. Et il ne manque pas de trouver à redire à ceux qui font du zèle patriotique.

Ce n'est pas à lui qu'on fera comprendre qu'il faudrait enseigner plus de français dans nos écoles. — L'anglais est nécessaire. Cet aphorisme règle toute la question. Une chose ne manque jamais de le réjouir: voir ou entendre critiquer un compatriote. Qu'un anglo-mane s'efforce de démolir un autre canadien-français, mon ami se frotte les mains: "Voilà qu'il en a reçu, un coup d'assommoir. C'est bon pour lui; pourquoi se croit-il plus que les autres?"

Non, mon ami n'est pas tout à fait anglicisé, mais il est beaucoup plus qu'il ne croit. Il prépare les votes d'autres, qui le seront davantage et précéderont de par-faits anglicisés.

Chronique

Le vieux Québec

SON CHARMÉ ET SON ATMOSPHERE. — LA BASILIQUE EN RUINES.

Ce n'est jamais sans un peu d'émotion que l'on visite Québec. La capitale de notre province diffère plus de n'importe quelle autre ville canadienne ou américaine qu'elle diffère d'une ville européenne. Elle a son atmosphère que l'on aime à sentir autour de soi de temps en temps, sa grâce, son parfum spirituel, pourrait-on dire, sa beauté tout particulière. Lorsqu'on l'a habitée quelque temps ou qu'on l'a visitée, on aime invinciblement à y retourner, par la vertu d'une vieille attirance. On a la nostalgie d'une chose vague, que l'on s'explique ensuite en y réfléchissant longuement.

Le charme de Québec, il est fait tout spécialement du nombre des vieilles et antiques choses que l'on y rencontre, du site exceptionnel, de la physionomie des rues et de la nuance d'âme que la ville traditionnelle communique à ses habitants.

Lorsqu'on arrive le long de la falaise, au bord de la vallée de la rivière Saint-Charles, on a hâte de voir se profiler là-haut les vieux clochers et les toits, les remparts, toutes les anciennes maisons qui regardent depuis si longtemps pardessus les murs.

On descend sur le quai de la gare, on monte sur la neige des rues escarpées, on passe à côté de vieilles murailles épaisses, on entre dans les rues qui existent depuis les premiers temps de la colonie et que traça la fantaisie des premiers habitants. Il n'y a pas un pied de ce terrain auquel ne se rattache pas un souvenir historique. Les maisons sont là, avec leur physionomie d'un autre âge, avec leur luxe discret et leurs richesses cachées derrière des murs sobres, ternes et sans ornement. Quelques-unes ont une beauté sobre, discrète, toute particulière que l'on ne retrouve pas ailleurs. Ainsi rue Saint-Louis il y a d'anciennes résidences que l'on revint toujours comme des amies, tant on les admire souvent. C'est un plaisir, chaque fois, de les retrouver avec leur air vieilles et en même temps coqu. Leurs toits sont aigus, elles ont des cheminées solides et bien dessinées sur le ciel, elles n'ont pas ni verandas, ni escaliers, ni ornements extérieurs. Leurs portes lourdes ouvrent sur la chaussée, une courbe de cuir les empêche de s'ouvrir trop grandes, et quelquefois un bon-window fait saillie au dehors, gravement.

Québec a cette particularité au Canada d'être la seule ville vraiment militaire qui nous reste, à part Halifax. Les constructions qu'on a bâties à l'intérieur des fortifications sont tassées, pressées les unes contre les autres. On n'a pas voulu perdre un pouce de terrain. Les rues serpentent et sont étroites. Les tramways passent difficilement. Quelques ruelles mènent à l'assaut du cap Diamant et reçoivent l'eau des pentes. C'est le quartier le plus intéressant. Ici se trouve le vieux couvent des Ursulines comprimé entre les résidences, plus loin la maison de Montcalm, l'emplacement du château Saint-Louis, le séminaire, et combien d'autres souvenirs!

Il y aurait trop à dire de la terrasse Dufferin et des remparts. Peu de Canadiens n'ont pas eu l'ambition, fait le rêve de visiter les deux endroits et de les admirer. La première se distingue par sa grandeur. La ligne des montagnes est belle, qui se profile à l'horizon avec le cap Tourmente toujours brumeux dans le lointain, le fleuve qui tourne autour du cap Diamant est comme un serpent gigantesque, les falaises de Lévis sont hautes, et là-bas, le Saint-Laurent, entre l'île d'Orléans et les deux rivages, ouvre des perspectives sur l'infini. On voit loin, on voit de haut des choses grandes, aux lignes sobres et sévères.

La même impression augmente si l'on monte à côté de la citadelle pour marcher longuement sur la large falaise de murailles. Là-bas c'est la plaine d'Abraham où se livrèrent les derniers et sanglants combats. Les vers de Hugo sur Watteau reviennent naturellement dans la mémoire, car ce qu'il a écrit de l'autre plateau, comment ne pas le répéter du nôtre, tant les vers s'adaptent facilement à la circonstance. On sent passer sur soi le grand vent des hauteurs. Par les soirs tranquilles de claire de lune c'est promenade sans pareille que d'arpenter le champ de bataille où plane le souvenir des soldats.

Au lieu d'être, Québec ne s'enorgueillit plus de ses gloires, ni de ses trésors historiques. Elle pleure sa basilique détruite dont il ne reste plus que des murailles nues et trouées. Aucun souvenir ne lui était plus précieux. Aucun n'était capable d'évoquer à lui seul plus de faits et d'événements, une plus longue et plus héroïque période de notre histoire. C'était le joyau le plus précieux parmi de beaux bijoux sans nombre. Avec Notre-Dame de Montréal et la basilique d'Ottawa, elle formait la ronde des aïeules de diocèses qui se distinguent par un cachet si spécial. Il n'y avait pas d'église dans le Canada

français aussi chère à nos cœurs que le temple construit sous les plans du baron de Léry.

Les paroissiens sont obligés de se diriger désormais vers la chapelle du grand séminaire. Et là, comme on comprend bien l'émotion du curé, Mgr Laflamme, dont la voix s'entrechope de sanglots en parlant de son église détruite. Et comme on se représente bien le vénérable cardinal, Mgr Bégin, qui atteint les limites de l'âge en même temps que les limites des dignités ecclésiastiques, regardant de sa fenêtre sa belle et ancienne basilique flamber dans le ciel, comme un immense bûcher, dans la nuit, sur le cap élevé. Il y a ainsi des émotions douloureuses qui font dater dans l'histoire des peuples et que l'on ressent partout au même degré, tant elles ont la qualité d'être communes à tous.

Les Canadiens doivent pleurer ce deuil. Des édifices comme la basilique de Québec contribuent dans une bonne mesure à fonder le patriotisme, à enraciner les Canadiens au sol, en leur donnant des objets à aimer et à vénérer, en leur fournissant des endroits où ils pouvaient un peu se rappeler un passé trop souvent oublié, si souvent méconnu et dédaigné. Les monuments de cette sorte relient les générations les unes aux autres comme des liens de fer retiennent des pierres ensemble; leur présence est une perpétuelle évocation des faits dont ils ont été les témoins et des hommes qui nous ont précédés. Parmi les choses qui passent, ils demeurent pour nous rappeler les buts essentiels que nous devons chercher à atteindre, comme toute la lignée de nos aïeux l'ont fait avant nous.

Léo-Paul DESROSIERS.
Québec, 25 déc. 1923.

Bloc-notes

Toujours cela

La conférence de Lausanne, où Alliés et Turcs se sont rencontrés pour tenter de faire une paix raisonnable et de signer un traité remplaçant celui de Sévres, mort-né, menace de se clore sans accord des parties. Entre autres problèmes apparemment insolubles où se butent les délégués, il y a celui des champs d'huile de Mésopotamie, que les Turcs désirent se faire rétrocéder par l'Angleterre et que Londres entend bien garder. Encore un coup, un heurt d'intérêts et de convoitises économiques empêche les nations de s'entendre. Or que l'on se tourne, la question du pétrole tient le premier plan, à Lausanne comme à Gènes, à Gènes comme à des conférences antérieures. On a déjà parlé de la guerre du pétrole. Il semble bien qu'elle se prolonge dans les coulisses des Congrès internationaux, en attendant d'enflammer de nouveau une partie de l'univers. Le matérialisme endurci des nations, par le temps qui court, est un des plus grands obstacles au rétablissement de la paix.

Exploitation

Souhaitons que la nouvelle loi dont M. Perrault vient de saisir nos députés, à Québec, au sujet de nos pêcheries maritimes, serve aux pêcheurs de la Gaspésie à finir de se

libérer du joug que certaines compagnies d'exploitation poissonnière leur ont imposé depuis l'arrivée de commerçants jersais ou étrangers dans cette partie de notre province. L'idée de coopératives de pêcheurs est excellente, de même que celle d'usines à mettre en conserve certaines variétés de poissons. Il y a, naturellement, toutes sortes d'embarras à surmonter; et M. Smart en a signalé quelques-uns à M. Perrault. Le manque de bonnes communications par chemin de fer entre la Gaspésie et le reste du Canada en est un des principaux, après la sorte de servitude à laquelle les maisons dont nous avons déjà parlé ont assujéti la masse des pêcheurs du littoral québécois. On a déjà parlé d'améliorer les transports par terre et par mer, de ce côté. Tant que cela ne se fera pas la situation ne s'améliorera pas comme elle devrait.

Fin de session

Plus les majorités sont fortes et plus les fins de session sont soudaines, encombrées de toutes sortes de lois et de projets dont on saisit les députés à la toute dernière heure. C'est une course à l'horloge. Il faut finir à telle date, dépit la majorité. Rien ne tient plus; le gouvernement ne répond plus à l'opposition, lui précipite des avalanches de bills sur la tête, l'embarasse de toutes façons et moins elle est nombreuse, plus il s'acharne à l'envoyer au-devant de l'opposition. Cela se fait à Québec comme à Ottawa, à Ottawa comme à Québec, du temps des rouges comme du temps des bleus. Le procédé est méthodique, la victoire reste toujours au bloc ministériel. On appelle cela le gouvernement responsable; et les électeurs plus ou moins bien renseignés par la masse des journaux, se désintéressent en trop grand nombre de ce qui se passe, ou reculent, effarés, devant les longs comptes rendus de la presse bien informée. Pareilles méthodes de gouvernement peuvent être habiles; elles sont tout justes pareillemaires.

Les bills Robert

Après avoir abandonné ses trois bills originaux, M. E.-A. Robert a réussi à faire voter aux députés, à Québec, deux autres projets de lois où il obtient les trois quarts et demi de ce qu'il cherchait d'abord. C'est plus enveloppé, moins brutal, mais aussi dangereux. L'Événement en dégage la portée, pour les Québécois, dans ces quelques lignes, après avoir noté que la réussite de M. Robert est en partie imputable à "la léthargie à peu près complète des autorités municipales" québécoises: "Au point de vue de l'avenir de Québec, ces deux bills veulent dire premièrement l'augmentation prochaine des prix de deux services, le gaz et les chars urbains, ils veulent dire, pour mieux sucrer la pillule, la nomination prochaine d'une commission du tramway, comme il en existe une à Montréal, dont l'unique raison d'être sera de faire croire à la légitimité des réclamations de compagnie des stocks contenant plus d'eau que leurs pouvoirs hydrauliques eux-mêmes". Les Québécois pourront se tourner vers la majorité ministérielle et la tenir responsable de la mauvaise situation où elle les met ainsi, à plusieurs points de vue.

G. P.

La session de Québec

Le gouvernement hâte la fin

La gauche présente motion sur motion de censure, mais les débats se réduisent à peu de chose — La loi David sur les fermes industrielles — Le bill du remaniement électoral voté — Peu de discours, plusieurs votes.

(Par LOUIS DUPIRE)

Québec, le 27. — Le secrétaire de la province a présenté, cet après-midi, son bill intéressant sur l'établissement d'écoles agricoles et industrielles. Tous les articles de la loi sont sages sans aucun doute; mais la sagesse de la dernière saute aux yeux: "La loi entrera en vigueur à la date qu'il plaira au lieutenant-gouverneur de fixer par proclamation".

Le ministre expérimenté; il s'aventure dans un domaine inexploité. C'est prudence que de ne se hâter que lentement.

M. David a accompagné la présentation des résolutions exigées par les règlements d'un bref discours où il a exposé l'économie de la nouvelle loi. L'article 3 donne au lieutenant-gouverneur en conseil le pouvoir de conclure avec toute institution ou société religieuse, catholique ou protestante, tout arrangement ou convention concernant le maintien dans les cités de Québec ou de Montréal, ou dans un rayon n'excédant pas cinquante mille de l'une ou de l'autre de ces cités, d'écoles pour garçons vers lesquels sont dirigés et dans lesquelles sont placés et surveillés les mineurs de moins de dix-huit ans, traduits devant toute cour juvénile, tout magistrat de district, juge des sessions, recor-

der, et trouvés coupables d'une offense criminelle ou d'un délit. Ces écoles doivent être organisées, dit le texte du bill, de manière à donner une instruction agricole ou industrielle, suivant le cas, et être situées sur une ferme de dimensions reconnues convenables et suffisantes par le lieutenant-gouverneur en conseil, pour le nombre d'élèves que ces écoles pourront recevoir.

La liste des écoles approuvées par le lieutenant-gouverneur en conseil paraîtra dans la Gazette officielle. Dans ces écoles, un local devra recevoir, suivant indications du juge, les enfants trouvés coupables de crimes ou de délits d'évasion, ou dont la conduite dans l'une des écoles mentionnées plus haut nécessite l'incarcération. Mais cette incarcération ne pourra être infligée qu'après une ordonnance motivée du tribunal rendue, sur demande écrite des autorités de l'école, après enquête sommaire.

Les juges peuvent diriger vers ces écoles tout mineur de moins de 18 ans pour une infraction possible de répression conformément au Code criminel ou de toute autre loi du parlement du Canada ou des lois de la province de Québec ou trouvés coupables.

Nous avons cité jusqu'ici le texte

Les navires de guerre anglais qui mouillaient au large de Malte reçoivent l'ordre de se rendre dans les Détroits — Ils partiront cet après-midi à quatre heures — Mauvaises nouvelles de Lausanne.

Mussolini serait empêché d'aller à Paris.

(Dernière heure.)

MALTE, 28 (S. P. A.). — A la suite des mauvaises nouvelles reçues de Lausanne, les navires de la flotte anglaise faisant le service de la Méditerranée, qui sont arrivés ici, le 23 décembre, pour une visite de trois semaines, ont reçu ordre de retourner au Levant.

Les autorités navales gardent le silence, mais on croit que l'amiral de Robeck, commandant en chef de la flotte de la Méditerranée, est prêt à partir, cet après-midi, avec tous les vaisseaux disponibles.

Il est entendu que les dreadnoughts Iron Duke, Marlborough et Ajax, le croiseur léger Concord et tous les torpilleurs partiront pour l'Orient, à quatre heures.

L'ordre a été donné à l'improviste. Les officiers avaient accepté des invitations pour jusqu'au milieu de janvier.

RIEN DE NOUVEAU A LAUSANNE

LAUSANNE, 28 (S. P. A.). — La commission de la conférence du Levant, qui s'occupe des capitulations turques, n'a fait aucun progrès à sa séance d'aujourd'hui. En quittant la salle, quelques alliés ont dit que la conférence ne pourra rien faire tant que les plénipotentiaires kémalistes n'auront pas reçu de nouvelles directives du gouvernement d'Angora.

MUSSOLINI N'AIT PAS A PARIS

PARIS, 28 (S. P. A.). — Le ministère des affaires étrangères apprend, d'après des conversations tenues avec le premier ministre Mussolini à Rome, qu'il sera peut-être empêché par des questions de politique intérieure d'assister à la conférence des premiers ministres à Paris, mardi prochain. On ajoute que Mussolini a exprimé en même temps le vif désir d'être assuré que la conférence de Paris accomplirait quelque chose pour le règlement final du problème des réparations.

de la loi à peu près. Il y a actuellement deux écoles de réforme, dans la province. L'une pour les protestants, à Shawbridge, et l'autre pour les catholiques, tenue, rue Demontigny, par les frères de la Charité. Ce local est vétuste, insuffisant et en contenance avec certaines des lois d'hygiène. Il s'agit d'améliorer la situation. Le ministre a évidemment l'intention d'établir plusieurs écoles et de contraindre celle de la rue Demontigny à s'établir en dehors de la ville, mais non loin de Montréal.

Les premières clauses de la loi paraissent sages. D'après ses explications, le secrétaire de la province ne se propose pas de traiter avec d'autres, pour les institutions catholiques, que les communautés de frères. Mais il semble nécessaire d'avoir plus d'une école. La loi déclarait d'abord que ces écoles devaient être au plus loin dans un rayon de 25 milles de Montréal et de Québec. Pour accepter l'école protestante de Shawbridge, on a modifié le texte initial; c'est malheureux. Rien de plus important, en effet, pour maintenir les liens de famille, que de situer ces écoles près des grands centres d'où viennent la plupart des enfants.

Mais les agents recruteurs de ces écoles sont pour ainsi dire multipliés, puisque tous les magistrats, juges et recorders peuvent envoyer les enfants vers ces écoles. Enfin la disposition matérielle des écoles elles-mêmes est modifiée. Il y aura désormais une partie à barreaux, une partie grillée et une partie qui ne sera pas, comme on aura pu le constater par la lecture des articles précédents.

Le gouvernement se propose d'établir des fermes industrielles comme y pourvoit l'article 4.

Le ministre espère travailler de la sorte au retour à la terre. Il a, si nous ne nous trompons, entre-tenu des illusions à ce sujet, dans la ferveur du début. Il en est revenu, car il confessa à la Chambre cet après-midi qu'il est impossible dans la plupart des cas de faire des agriculteurs avec des fils d'ouvriers. Sur le nombre quelques-uns puiseront à l'école le goût de la terre et les fils de cultivateur pourront le conserver; mais d'ailleurs, pour ne pas s'écarter des règles de la prudence, dans ces fermes industrielles, pour occuper les longs loisirs d'hiver de même que pour préparer les fils d'artisans à gagner leur vie, on enseignera des métiers. C'est ce qui se fait à l'heure actuelle à l'école de réforme et sans doute à Shawbridge.

Tout mineur de moins de treize ans pourra être soumis à des mesures de surveillance laissées à la discrétion du tribunal, dès lors qu'il sera rendu coupable d'une infraction. Cette disposition de la loi est excellente. Le petit bambin, auteur d'une faute légère, ne sera pas rendu à son milieu, à sa famille, si l'atmosphère morale est pour lui mauvaise, mais on ne le placera pas non plus dans une école de réforme où il peut être, à un âge où les enfants sont rarement gâtés, avec des vicieux.

Si l'enfant traduit devant un magistrat quelconque est l'auteur d'un crime ou d'un délit, le juge peut faire enquête sur la situation matérielle et morale de la famille, sur le caractère et les antécédents de l'enfant, sur les conditions dans lesquelles celui-ci a vécu et sur les mesures propres à assurer son amendement. Cette enquête peut se compléter, s'il y a lieu, d'un examen médical.

Cette dernière disposition est mise là pour mettre fin à un état de chose plusieurs fois noté dans le passé. Il est arrivé assez souvent que des enfants, mentalement arriérés, et peu ou pas responsables de leurs actes aient été envoyés dans des écoles de réforme. Les directeurs de ces écoles se sont plaints eux-mêmes plus d'une fois. Après conviction le magistrat compétent peut envoyer l'enfant dans sa famille, ou le placer soit chez une personne digne de confiance, soit dans un asile ou internat approprié, soit dans un établissement d'anormaux, soit dans une institution charitable et religieuse, soit dans l'une des écoles agricoles et industrielles approuvées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Le magistrat peut désigner une personne pour assumer sous sa direction la surveillance du mineur, quand l'enfant est remis à sa famille, à une personne ou à une institution charitable. (On voit sans la nécessité de cette surveillance quand il s'agit d'une institution.) L'une des dispositions importantes de la loi que nous avons déjà notée quand nous en faisions l'analyse il y a une semaine, c'est celle qui met l'entretien de ces enfants partie ou en entier à la charge des parents, si l'incapacité de l'enfant dépend de l'éducation ou plutôt du manque d'éducation domestique et si d'autre part les parents sont en état de payer.

On prend aussi grand soin de rendre les délibérations du tribunal secrètes. Les représentants des institutions de charité de même que les journaux peuvent assister aux séances.

La décision du tribunal se rend à une séance publique, mais les journaux ne peuvent publier les noms des condamnés.

Les enfants peuvent être mis en liberté surveillée en quel cas le recorder, le juge ou le magistrat peut d'office choisir parmi ces officiers accrédités auprès du tribunal une personne qu'il charge de s'assurer et de contrôler la mise en liberté surveillée prévue par la présente loi.

L'un des résultats de la loi sera de supprimer l'incarcération, le casier judiciaire et toute trace de condamnation qui peuvent laisser une flétrissure sur la vie d'un enfant.

M. Sauvé s'est amusé des atteintes portées à la liberté de la presse. Il n'y a plus guère de liberté de la presse dans la province, dit-il. On surveille les journaux, on les tient par des contrats et subventions. On surveille à Québec les représentants des journaux et tout ce qu'ils disent est rapporté par des mouchards au grand tyran qui se charge d'exercer contre eux des sanctions. Comment peut-il y avoir liberté de la presse quand on charge des fonctionnaires publics, payés à même les deniers de la province, de faire des comptes rendus des faits et gestes de leurs patrons? Le chef de l'opposition croit d'ailleurs qu'il vaut mieux publier (Suite à la deuxième page.)

Les étrennes du "Devoir"

Deux amis nous adressent, avec des paroles d'encouragement d'une extrême bienveillance, leur souscription: \$10 chacun. Merci du double encouragement.

LETTRES AU
"DEVOIR"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, adressée authentiquement. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

Ce confrencier

Monseigneur le directeur,
"Le Devoir".

Cher monsieur,
J'ai lu avec plaisir les excellentes remarques de votre collaborateur, M. Desrosiers, sur ce qu'on a appelé la critique pseudo-littéraire, si mesquine et si malséante, de M. du Roure.

Permettez-moi cependant de rectifier une assertion de votre critique à propos des confrenciers qui nous viennent de l'étranger.

"Il faut admettre, dit en substance M. Desrosiers, que l'Alliance française n'a pas toujours un Lausson ou un Chamard à nous offrir." Il me semble que c'est là exagérer la valeur de M. Chamard, qui n'est ni un Lausson, ni un Chamard, mais un magistère transcendant qu'il ne possède pas à Paris.

Voici ce qu'en disait dans l'article de tête de l'Echo de Paris, du 11 mai 1921, M. René Benjamin, lauréat du Prix Goncourt en 1915:

"M. Chamard est au contraire le plus solennel, le plus pesant, le plus vide et le plus inutile des professeurs... Vous ne trouverez pas un étudiant qui ait passé à la Sorbonne depuis un quart de siècle et qui ne prononce ce nom avec colère: Chamard!... Oh! Chamard aurait mérité tout un article venant, peut-être deux."

On nous dira peut-être que René Benjamin s'est montré impitoyable dans sa Farce de la Sorbonne, c'est possible. Mais ce qui est sûr, c'est que, étudiant à Paris pendant deux ans, nous avons vu M. Chamard raser littéralement ses auditeurs de la Faculté des Lettres; nous l'avons vu faire le vide autour de sa chaire même en expliquant Rabelais et Joachim du Bellay; nous l'avons même entendu se plaindre de ce que les étudiants désertaient ses cours et allaient se distraire ailleurs.

La vérité garde toujours ses droits, qu'il s'agisse de critique soi-disant littéraire, néo-romantique ou impérialiste. N'en déplaise à M. du Roure, il ne sont pas rares les confrenciers de chez nous qui valent M. Chamard et ses pairs.

M. le directeur, je vous remercie de vouloir bien publier cette mise au point et je vous prie d'accepter les vœux d'un abonné du Québec.

Licencié es lettres de
l'Université de Paris.

LA SESSION
DE QUEBEC

(Suite de la première page.)

les noms tout au long dans les procès intentés à des jeunes délinquants plutôt que des initiales qui, on l'a vu récemment, ne servent à rien d'autre qu'à porter les soupçons sur un grand nombre de personnes.

DES MOTIONS DE CENSURE

L'opposition a présenté dans le cours de la journée une motion de censure. M. Dufresne s'est élevé contre le fait que les ouvriers n'ont pas de représentants dans le cabinet et a proposé la motion de censure suivante, battue par un vote de 49 à 6 (M. Laurendeau député ouvrier de Maisonneuve ayant voté avec l'opposition):

"Attendu qu'il est important que toutes les classes de la société soient proportionnellement représentées par leurs compétences dans les gouvernements ou les grands conseils de nation;

"Cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait point donné à la classe ouvrière la représen-

tion qu'elle avait droit d'avoir dans le conseil exécutif de cette province et qu'au lieu de nommer deux députés pour représenter la province au dernier grand congrès ouvrier tenu à Genève, il n'ait pas cru à propos de choisir ses députés parmi les représentants les plus actifs de la classe ouvrière.

M. Dufresne a présenté la motion suivante qui a été déclarée perdue par un vote de 52 contre 5:

"Cette Chambre invite le gouvernement à proposer une mesure qui, sans affecter le revenu de la province et tout en assurant une politique d'ordre et de compétence, fasse disparaître le monopole du commerce des boissons entières exercé pour la province par une Commission revêtue de pouvoirs revêtus de pouvoirs extraordinaires et qui n'a même aux représentants du peuple le droit d'exiger un compte complet des opérations qu'elle fait.

Après la défaite de l'amendement Sauvé, M. Dufresne a proposé une motion aux fins de permettre la vente de la bière et du vin dans les tavernes. Cette motion a été déclarée hors d'ordre, parce qu'il faut le consentement du lieutenant-gouverneur, vu que cet amendement affecte les revenus de la province. L'orateur a donné raison au premier ministre. L'opposition en appelle de la décision de l'orateur et la gauche est défaite par un vote de 56 à 5.

Comme on discutait ce soir les crédits de la colonisation, M. Perreault, le ministre, a déclaré en réponse à une question de M. Sauvé que M. Robert, chef du bureau de colonisation de Montréal et ancien député de Rouville, lui a fait parvenir sa démission, mais qu'il ne s'est pas enquis des causes qui l'ont amenée.

M. le docteur Lemieux, député de Wolfe a présenté cet après-midi une motion pour obtenir la production de documents sur la lutte contre la tuberculose et la mortalité infantile. Il déplore le fait que la mortalité infantile et la tuberculose font que la province de Québec, qui a la plus haute natalité de toutes les provinces du Dominion, ne la conserve pas comme il le faudrait.

Le secrétaire de la province, M. David, a déclaré que le bureau d'hygiène provinciale prendra toutes les dispositions nécessaires pour mettre fin à cette lamentable mortalité infantile, s'appliquant surtout à faire l'éducation des mères.

TROP DE TAXES

M. Gault, député de St-Georges, a proposé, comme la Chambre se formait ce soir en comité des subsides pour la seconde fois, une motion de censure contre le gouvernement, où il constate, avec regret, que bien que la population de cette province n'ait augmenté que de 17 pour cent de 1911 à 1922, la dépense ordinaire a augmenté de 136 pour cent, la dette publique de 116 pour cent, le revenu provenant de l'impôt sur les successions, de 142 pour cent, le revenu sur les sociétés commerciales a augmenté de 67 pour cent, le revenu provenant du droit sur les automobiles de 3,945 pour cent, le revenu provenant des timbres judiciaires et des timbres d'enregistrement a augmenté de 62 pour cent. En outre les ventes de la Commission des liqueurs, qui sont une taxe directe sur le consommateur, ont rapporté un bénéfice total de \$2,860,000.

M. Gault conclut que ces augmentations des dépenses ordinaires, de la dette publique ainsi que des différentes taxes prélevées par le gouvernement sont hors de proportion avec l'augmentation de la population, qu'elles dénotent de la mauvaise administration de la part du gouvernement, que la réorganisation de certains départements et des réformes dans les méthodes des subventions permettraient de mieux répondre aux besoins de la province et éviteraient ainsi des dépenses inutiles et extravagantes, et que le gouvernement mérite le blâme et la censure de cette Chambre et de la province.

Cette motion a été défaite par un vote de 40 contre 5.

Le bill pourvoyant au remaniement de la carte électorale et à la formation de 86 comtés dans la province (Charlevoix-Saguenay, qui sont deux comtés, n'élisent qu'un député

est adopté à la fin de la séance, qui s'est terminée à minuit et demi, il passe sans amendement et presque sans discussion.

La fin s'en vient, apparemment, d'ici quelques heures.

LOUIS DUPIRE.

UN MESSAGE
DU PAPE PIE XI

LE SOUVERAIN PONTIFE EXPRIME SES SYMPATHIES AU CARDINAL BÉGIN, AU SUJET DES INCENDIES QUI ONT DEVASTÉ LES ÉGLISES CATHOLIQUES DU CANADA. L'ÉVÊQUE DE QUÉBEC, LE MINISTRE DE LA BASILIQUE DE QUÉBEC.

Québec, 28 (D.N.C.).— Sa Sainteté Pie XI vient d'envoyer au Cardinal Bégin un message de sympathies à l'occasion de la destruction de la basilique de Québec.

Voici le texte de ce télégramme qui a été transmis par l'intermédiaire du cardinal Gasparri: "Le Saint-Père, vivement ému par des incendies répétés des églises catholiques, compatit aux épreuves de l'épiscopat, du clergé et des fidèles; il les exhorte à l'union pour réparer les dommages causés et en prévenir de nouveaux."

Selon un des témoins à l'enquête ouverte hier, par le chef Eugène Leclerc, du département des incendies, le secrétaire du cardinal Bégin aurait reçu une lettre disant que la basilique de Québec serait incendiée. La lettre aurait été reçue peu avant l'incendie de la basilique, le 22 décembre. Le témoin a cependant ajouté qu'il considérait que cette lettre avait été envoyée par un mauvais plaisant. Les autres témoignages entendus n'ont pu apporter aucun éclaircissement au mystère qui entoure l'origine du feu.

Selon le témoignage de M. l'abbé Odilon Gauthier, à la séance d'hier après-midi de l'enquête tenue pour découvrir l'origine de l'incendie qui a détruit la basilique de Québec, un gardien de nuit visitait à tour de rôle le séminaire, la basilique et l'Université Laval. Ce gardien nommé St-Pierre commençait ses rondes à 9 heures p. m. et en faisait deux chaque nuit. Il n'enregistrait ses rondes à aucune horloge. Il avait visité le choeur de la basilique et n'avait trouvé rien d'anormal. Il avait visité toute la basilique elle-même entre 10 et 10.25 heures et n'avait senti aucune odeur de fumée ou de gaz.

LETTRES DE MENACES

Le témoin a ajouté que les autorités du séminaire n'avaient reçu aucune lettre de menaces, mais a déclaré que l'abbé Oscar Bergeron, secrétaire du cardinal Bégin, en avait une dans laquelle on déclarait que la basilique serait incendiée. Le témoin a aussi produit cette lettre datée de Montréal, portant sur un côté les lettres K.K.K. et sur l'autre, les mots: décembre 6-12 n.m., marqués au bureau de poste de Montréal. Le contenu de la lettre se lisait comme suit:

"Prenez garde. Après Montréal et St-Basile—Québec!"

(Signé) "Avertissement."

UN MESSAGE

Le témoin a déclaré aussi qu'il ne croyait pas à la théorie que l'explosion d'une conduite de gaz fut la cause de l'incendie.

Rosario Bonenfant, un messager de nuit de la Presse Canadienne, a été appelé ensuite à témoigner et a raconté comment il avait vu la fumée sortir de la basilique et avait immédiatement appelé l'alarme. L'enquête a été ajournée au 8 janvier, 1923.

La séance du matin le chauffeur des fournaies, A. Sann, a raconté qu'il avait laissé les fournaies en bon état, quelques heures avant l'incendie, et qu'il n'avait vu aucun étranger dans la chambre des fournaies. Il a ajouté que le charbon dont il se servait était de première qualité et qu'il n'avait jamais senti aucune odeur de fumée ou de gaz.

L'abbé Cyrille Deslauriers a déclaré qu'il ne connaissait pas la personne qui l'avait tiré de son sommeil et lui avait annoncé que le feu était à la basilique. Il a ajouté qu'il avait immédiatement averti les autorités du séminaire.

ILS N'ONT RIEN VU D'ANORMAL.

Ernest Leclerc, chef sacristain, a déclaré qu'il était chez lui lorsque le feu s'est déclaré et qu'il avait quitté la basilique vers six heures du soir. De bonne heure, dans l'après-midi, des plombiers avaient travaillé dans la cave de la basilique à la réparation d'une conduite d'eau. Il était défendu de fumer sur les lieux et le témoin a assuré n'avoir vu aucune personne suspecte aux alentours. Il n'a senti aucune odeur de fumée ou de gaz. Il a ajouté qu'il ne croyait pas que l'incendie ait été causé par les moteurs électriques parce qu'ils étaient recouverts d'amiante. En entrant dans l'église, il avait vu les flammes près d'une chute partant de la cave et abouissant aux jubés.

L.-A. Canon, député provincial pour Québec-est, a raconté qu'il venait des édifices du Parlement 12 heures 25 a.m. lorsqu'il avait senti de la fumée. Arrivé près de la Basilique, il avait vu de la fumée sortir du toit.

Le deuxième sacristain, A. Gignas, a déclaré qu'il avait quitté la Basilique à 9 heures du soir la veille de l'incendie. Avant de fermer les portes à clef, il avait visité la cave et n'y avait rien remarqué d'anormal. Le plombier J.-A. Barbeau a déclaré au commissaire Leclerc que la compagnie pour laquelle il travaillait avait inspecté toute l'installation électrique de la Basilique. Tous les fils électriques avaient été trouvés en bonne condition par le représentant des compagnies d'assurances. Le témoin a ajouté qu'il avait examiné lui-même l'installation des conduites de gaz et qu'il les avait trouvées sans défaut, et ce, peu de temps avant l'incendie.

J.-O. Marcoux, a raconté qu'il s'était précipité dans la basilique et avait sauvé des hosties et les vases sacrés. La basilique était à ce moment remplie de fumée et il n'avait pu se renseigner sur le lieu d'origine des flammes. Pierre Garneau, propriétaire d'une papeterie située près de la basilique, a déclaré que, quelques jours avant l'incendie, un étranger d'environ 35 ans, d'une hauteur d'environ cinq pieds et neuf pouces, avec des yeux noirs et des cheveux bruns, avait visité son magasin et avait demandé une photographie de la basilique telle qu'elle

COLLIERS DE
PERLES
AU RABAIS DE
25%

De tout temps, les perles ont été l'ornement le plus aimé des femmes; mais rares sont les privilégiées qui peuvent se payer le luxe d'un collier de perles véritables. Les amantes de cette belle parure ne sont pas pour cela frustrées du bonheur de s'en parer.

L'industrie moderne fabrique des perles artificielles qui confondent les connaisseurs. Nous en avons de trois marques: la Suprême, la Manon et la Myotis. Les perles de la première ont la grosseur et l'orient des plus belles perles naturelles. Les perles des autres sont plus grosses, mais non moins bien irisées.

L'essence d'abilette qui recouvre les perles de ces trois marques est de qualité unique; elle résiste à l'action des acides et de la transpiration et on peut la laver à l'eau chaude; en un mot, elle est indestructible.

A côté de ces colliers de luxe, nous en avons bien d'autres à prix plus modestes composées de perles garanties incassables.

Quel que soit le montant dont vous disposez, vous trouverez dans notre assortiment un collier de perles d'une valeur exceptionnelle, surtout au rabais de 25%, appliqué en ce moment à toutes nos marchandises.

Scott & BOUSQUET Frères

Limitee

BIJOUTERIE — JOAILLERIE — ORFÈVRE

479 Ste-Catherine Est, Montréal

(Ouvert tous les soirs jusqu'au 1er janvier)

POUR LES FÊTES

LA FAMEUSE LIQUEUR DES FAMILLES

AUX CINQ ESSENCES — CHAMPAGNE JAUNE ET VERT, CÉRAC, ANISETTE, MENTHE.

Cette excellente LIQUEUR est maintenant fabriquée par LABRECQUE & PELLERIN. Demandez-la à votre épicer. S'il ne l'a pas, écrivez ou téléphonez, nous vous en ferons parvenir au prix de 50 SOUS la bouteille.

Labrecque & Pellerin--- No 111, rue St-Thomé, Tél.: EST 1075

le apparaissait après les améliorations récentes. Le témoin lui avait dit qu'il ne possédait pas des photographies et l'étranger était parti en toute hâte.

Deux complices ont raconté avoir pénétré dans la basilique peu de temps après que l'alarme fut sonnée. Les portes, enfoncées, ils avaient été repoussés par la fumée. Ils ont ajouté qu'ils ont cru à ce moment que les flammes ravageaient le plafond de l'édifice.

Le chef Donnelly, du département des incendies de Québec, a déclaré que le travail de secours s'effectuait à merveille lorsqu'il arriva sur les lieux. Il avait alors ordonné à ses hommes d'enfoncer les portes et les fenêtres de l'édifice pour laisser sortir la fumée. Le témoin a ajouté qu'il croyait que le feu faisait rage depuis environ une heure lorsque l'alarme fut sonnée.

Le surintendant Wallace, de la compagnie des tramways de Québec, a déclaré que l'on s'était plaint de fuites de gaz dans quelques demeures de la rue Buade, mais qu'il n'avait jamais eu connaissance de plaintes faites à propos de fuites de gaz dans la basilique. Le témoin a fait remarquer que s'il y avait eu assez de gaz dans la basilique pour atteindre aux fournaies, il y aurait eu auparavant une explosion qui aurait fait sauter le toit de la basilique.

LA ST-NICOLAS
À STE-JUSTINE

LES PETITS HOSPITALISÉS ONT ÉTÉ LES HÔTES D'UNE FÊTE SPLENDIDE, HIER APRES-MIDI

L'hôpital Sainte-Justine qui abrite parfois bien des douleurs en les consolant et les soulageant, hébergeait hier après-midi force joies d'enfants. C'était la journée de saint Nicolas, Saint Nicolas a fait royalement les choses.

Il y avait dix arbres de Noël, dix, ni plus ni moins, et tous chargés de cadeaux et de douceurs. Je vous laisse à penser si les petits avaient les yeux ouverts.

Au dispensaire, où étaient réunis, au nombre de 65, les enfants qui ont passé par l'hôpital, la fête a été splendide. Il y avait un monde fou. Les grandes personnes paraissent s'amuser autant que les jeunes.

Le spectacle était joliment observé: l'arbre de Noël multicolore, les beaux dons, l'assemblée bondissante, les enfants qui, à l'appel des noms, tendaient l'oreille, le cou, se dressaient sur la pointe des pieds, et n'avaient pas assez de leurs deux yeux pour regarder à droite et à gauche. On vit là des regards bien éloquents, des physiognomies modelées par le désir, épanouies par la satisfaction du cadeau reçu. Les fillettes serraient leurs poupées dans leurs bras et leur chuchotaient déjà des mots de tendresse. Les bambins serraient sur leurs genoux les voitures et les petits chevaux. Et les mains se tendaient pour saisir les bonbons, les oranges et ces fameuses cannes en sucre d'orge qui annoncent le temps des fêtes.

Mgr Piette a béni les arbres, puis les dames patronesses ont procédé à la distribution des étrennes. Là-haut, dans les salles, où sont 135 enfants, les scènes de contentement n'ont pas du être moindres. Dans les petits lits, bien des visages se sont éclairés.

Cette fête annuelle a été splendide, cette année. L'affluence a été inusitée et les cadeaux fort nombreux. Toutes les dames patronesses étaient là et beaucoup d'autres aussi. Les bienfaiteurs n'ont pas lésiné. C'est à se demander si certains petits du dispensaire ne voudront pas être malades pour recevoir de semblables étrennes, l'an

A ceux qui désirent faire de belles
étrennes les fourrures Desjardins
offrent un choix incomparable



Depuis le gracieux petit tour de cou jusqu'aux magnifiques manteaux et capes, nous possédons le plus considérable assortiment de fourrures de l'Amérique du Nord.

Une fourrure n'est pas seulement un vêtement chaud et confortable pour les jours d'hiver... C'est aussi un ornement, une parure, quelque chose d'agréable et de charmant qui ajoute à la toilette et en complète l'élégance.

Aucun autre cadeau ne saurait avoir cet avantage ni causer un si grand plaisir.

CHAS DESJARDINS & CIE

130, Rue St-Denis

RADIO

JOS. SAINT-LOUP

Je vends des appareils d'un fonctionnement irréprochable, pour réception d'émissions locales ou à longue distance. Prix raisonnables, matériel de premier ordre.

275, rue Craig Ouest, Ch. 205

Tél.: Bureau, Main 4416

(Sole) Calumet 1414 W.



DISQUES PATHE

Importation française

CHOIX UNIQUE AU CANADA — OPÉRAS COMPLETS, ETC. DISQUES DE DANSE ET AIGUILLES 65 SOUS

LE PHONOGRAPHE PATHE, ENRG

N.-E. BRAIS, 10, boul. St-Laurent, près St-Jacques

LA QUALITÉ A FAIT
SA RENOMMÉE

Les gourmets EXIGENT le

JAMBON S. L. CONTANT

Faites de même

S.-L. CONTANT, 565, rue Marquette,

Montréal.

Tél.: St-Louis 7214

ment des incendies a été mis en oeuvre pour combattre les flammes pendant la pire tempête de grésil de l'année. Le feu a éclaté à six heures, ce matin.

Athalie le 7 février

La représentation d'Athalie par les élèves du conservatoire Lassalle, musique de Mendelssohn, aura lieu le 7 février en matinée et en soirée.



A l'occasion des fêtes de NOEL et du JOUR DE L'AN,

La Banque Provinciale du Canada

dans tous ses bureaux,

tiendra à la disposition de sa clientèle un département spécial pour l'ouverture de nouveaux comptes de dépôts d'épargne, pour les parents qui désirent faire des étrennes à leurs enfants en leur offrant un

CARNET D'EPARGNE

qui peut être obtenu avec un dépôt d'un seul dollar ou plus; ledit dépôt portant intérêt à 3%.

En effet, apprenez à vos enfants à déposer régulièrement à leur compte d'épargne, cette bonne habitude inspire le goût du travail et des bonnes moeurs.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA.

OVIDO
CIGARES

Le cadeau que vous cherchez pour l'AMI.

3 GRANDEURS:

Congress	10c.
Club Selection - 2 pour	25c.
Sportsman	15c.

Boîtes de 10, 25, 50.

CALENDRIER

DEMAIN, VENDREDI 29 DECEMBRE 1922
SAINT THOMAS

Lever du soleil, 7 heures 49.
Coucher du soleil, 4 heures 18.
Coucher de la lune, 2 heures 17 du matin.
39 du soir.
Premier quartier, le 26, à 9 h. 59 m. du matin.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET FROID

Aujourd'hui maximum 4
Même date l'an dernier 12
Minimum aujourd'hui 2
Même date l'an dernier 3
BAROMETRE:
8 heures a.m., 75.4. 11 heures a.m., 76.2
1 heure p.m., 76.0

La bataille autour du consulat irlandais à New-York

Le représentant de M. de Valera et M. Lindsay Crawford occupent chacun une partie du bureau — L'affaire doit se dérouler devant les tribunaux — Une nuit passée en discussion.

New-York, 28 (S. P. A.). — Après avoir veillé toute la nuit, les représentants de l'Etat libre et de la république d'Irlande occupaient encore conjointement, ce matin, le bureau du consulat irlandais. Les deux groupes ont passé la nuit en paisibles débats. Ils ont déclaré que les tribunaux seraient saisis de la question aujourd'hui.

M. Daniel J. McGrath, consul général irlandais sortant de charge, a remis le bureau à Lindsay Crawford, représentant accrédité de l'Etat libre, hier matin. Presque immédiatement, Laurence Ginnell, membre du cabinet de De Valera, s'est présenté et a demandé à prendre possession du bureau. Il a exhibé ses lettres de créance, prouvant qu'il était bien l'envoyé officiel de la "république irlandaise".

Crawford a refusé de se retirer et Ginnell, accompagné de sept au-

tres républicains, dont Mme Tereasa MacSwiney, veuve du lord-maire de Cork, ont pris possession d'une partie du bureau. Crawford, qui n'avait qu'un assistant, se trouvait écrasé par le nombre et a dû se contenter d'un seul appartement.

Les chefs se sont consultés et ont convenu de s'abstenir de tout acte de violence. A la suggestion de Mme MacSwiney, on a discuté les revendications des deux parties.

Bien que le propriétaire de l'immeuble qui porte le no 119 rue Nassau, où se trouve le consulat, ait permis de tenir l'électricité allumée toute la nuit, personne n'a pu entrer dans l'édifice, ou en sortir, après 11 heures, heure à laquelle les ascenseurs ont cessé de fonctionner. On a refusé aux journalistes le privilège de monter les dix escaliers qui conduisent au consulat pour écouter le débat.

M. SIMARD DE NOUVEAU SUR LA SELLETTE

M. Sauvé veut savoir du président de la Commission des liqueurs la liste de ses maisons d'achat en Europe — Aucune réponse — Le magasin de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Québec, 28 (S.P.C.). — M. Simard, président de la Commission des Liqueurs, a comparu, ce matin, devant le comité des comptes publics présidé par M. Cannon, député de Québec-Centre. M. Simard a été interrogé par le chef de l'opposition et le général Smart.

M. Sauvé a demandé de nouveau la production de la liste des maisons avec lesquelles la Commission des liqueurs fait affaires en Europe. M. Simard a répondu que la production de cette liste serait préjudiciable à la bonne administration de la commission et a de nouveau refusé de la produire.

Le général Smart a posé des questions au sujet de l'ouverture d'un magasin de liqueurs, à Sainte-Anne-de-Bellevue, contre les vœux des autorités militaires, et de tout le clergé tant catholique que protestant.

Le président de la commission a répondu que la commission ne voulait pas ouvrir de magasin à cet

endroit, mais qu'elle y a été contrainte à la suite du référendum tenu dans cette municipalité qui, par une grande majorité, se déclarait en faveur de l'ouverture de ce magasin.

CERTAINS ACHATS POUR BORD-DEUX

Au commencement de la séance, M. Sauvé a posé des questions au sujet de l'achat de charbon et de paille pour le compte de la prison de Bordeaux. On fit mander M. Metayer, sous-ministre des travaux publics, qui dit ne rien connaître de l'affaire. On fit appeler ensuite M. Charles Lanctôt qui est à Montréal et ne sera de retour que demain soir.

L'administration des prisons relève de sa compétence. M. Sauvé a protesté vainement contre ces absences opportunes. Le gouvernement veut empêcher la vérité de se faire jour par des moyens répréhensibles. Mais il se peut qu'il ait encore des surprises, car la session n'est pas terminée.

DES CONDITIONS PLUS FACILES

LES JOURNAUX ANGLAIS COMPTENT QUE LA MISSION FINANCIERE AURA UN BON EFFET. — LEURS RAISONS.

Londres, 28 (S.P.A.). — Tous les journaux qui commentent la mission financière Baldwin aux Etats-Unis expriment l'espoir que les conditions fixées par le congrès américain concernant le remboursement de la dette anglaise vont subir des modifications. On trouve ces termes trop onéreux ici, et en certains milieux on dit même qu'ils sont tels que la Grande-Bretagne n'aurait jamais essayé de les imposer à un débiteur. On critique particulièrement la période de la réacquisition des billets et on trouve beaucoup plus raisonnable la suggestion d'Otto-H. Kahn. Celui-ci pense que le paiement de la dette anglaise devrait s'échelonner en l'espace de 47 ans. Le congrès fixe la durée du remboursement à 25 ans.

ON COMPTE SUR LES BANQUIERS

A Londres, on compte sur l'influence des banquiers américains. On croit que ces derniers réussiront à convaincre le congrès et l'opinion publique aux Etats-Unis de donner des termes plus faciles. Quelques journaux anglais pensent que la commission de remboursement des Etats-Unis ne sera pas liée par les stipulations du congrès et que les discussions finiront par accorder un meilleur traitement à la Grande-Bretagne.

Les commentateurs soutiennent qu'aucune commission de banquiers impartiaux ne s'accorderait à déclarer que 25 ans constituent une période de temps raisonnable pour payer une telle dette. Les idées du Post sur cette question sont typiques.

"C'est une question d'affaires qui doit se régler sur une base d'affaires", dit ce journal. Les Etats-Unis ont autant d'intérêt que la Grande-Bretagne à ce que le problème se résolve de façon à ne pas faire peser un trop lourd fardeau sur notre pays, qui est demeuré, après tout, l'un des points solides de l'Europe chancelante. Si on le chargeait d'un faux trop écrasant il pourrait en résulter une catastrophe générale contre laquelle les Etats-Unis éprouveraient de la difficulté à se garer".

Tous les organes s'abstiennent d'attaquer les Etats-Unis. Ils reconnaissent entièrement la dette de la Grande-Bretagne et ils font leur phrase que l'on attribue à M.

Baldwin: "Le dernier mot est aux Etats-Unis".

LE PROBLEME DES REPARATIONS

On croit que dans son allusion d'hier à la mission plus importante de Bonar Law le chancelier de l'Echiquier a voulu parler de la conférence du 2 janvier à Paris. Le chroniqueur diplomatique du "Telegraph" opine que tout appel de M. Baldwin au gouvernement américain se basera sur les perspectives d'un bon règlement du problème des réparations. Ces perspectives sont loin d'être brillantes, mais elles le deviendraient passablement si les alliés contingents de la Grande-Bretagne se sentaient certains d'obtenir des termes bienveillants de la part des Etats-Unis.

"Les choses que l'Europe ne pourrait que difficilement dire aux Etats-Unis", continue le chroniqueur, "la Grande-Bretagne pourra peut-être les proposer avec plus d'autorité, vu qu'elle est disposée à rembourser sa part de la dette et à faire d'autres sacrifices en faveur de la paix économique et de l'équilibre financier de l'Europe, cause qui est également chère au gouvernement américain".

Interrogé à la veille de son départ sur le projet d'envoi d'une commission internationale en Allemagne pour étudier les conditions économiques des pays et fixer le montant des réparations, M. Baldwin aurait dit, d'après le "Daily News", que ce projet n'a pas été proposé officiellement. Le chancelier de l'Echiquier a ajouté que si on le suggérerait formellement pendant son séjour à Washington, il y porterait, certes, un vif intérêt.

L'aison détruite à Limoilou

Québec, 29 (D.N.C.). — Un incendie considérable a détruit, au cours de la nuit, la maison de M. A. Bertrand, à Limoilou. Plusieurs familles y habitaient et ont dû quitter leur logement en toute hâte. Les pertes sont élevées.

A Louisville

Louisville, Ky. 28 (S.P.A.). — Un incendie a détruit, la nuit dernière, un édifice à quatre étages sis en plein centre commercial. Les pertes s'élevaient à au-delà de \$200,000. Un pompier a été tué et on dit que huit sapeurs ont été blessés. Les pompiers ont lutté pendant quatre heures contre le feu.

Laurin demande sa libération

LE JUGE GREENSHIELDS ENTEND LA REQUÊTE D'EMILE LAURIN. — IL PRETEND QUE LE JUGE MONET AVAIT DROIT DE LE LAISSER ALLER EN LIBERTÉ.

Le juge Greenshields, de la Cour d'appel, a entendu, ce matin, les plaidoiries relatives à la requête pour *habeas corpus*, présentée par Emile Laurin, il y a une semaine, Laurin avait été condamné à quinze ans de pénitencier en 1920, par le juge Dominique Monet, sur l'accusation de viol. Un an plus tard, Joseph Laurin, frère du condamné, a avoué qu'il était le vrai coupable et a signé un affidavit en conséquence. Aussitôt des procédures criminelles ont été intentées contre lui.

Laurin a alors présenté une motion devant le juge Monet pour la révision de son procès. Le juge l'a accordée et a permis un cautionnement de mille dollars.

Les autorités du pénitencier ont refusé sur production de l'ordre de cautionnement, de laisser aller le prisonnier en liberté. Elles ont allégué que seul le ministre de la Justice avait le droit de libérer Laurin.

Me Calder a soutenu ce matin au nom de Laurin que si les tribunaux criminels ont le droit de condamner à la prison, ils ont aussi le droit d'accorder la mise en liberté. Le juge Greenshields a pris l'affaire en délibéré.

LE SHERIF A TOUT DERANGÉ

Le juge Lafontaine vient de rendre un jugement très intéressant dans l'affaire de A. Beauchamp contre S.-J. Laviolette, de Saint-Jérôme.

M. Beauchamp avait acquis de la société Lepage et Ménard, courtiers en immeubles, un droit de commission de 5 p. c. sur un immeuble de \$131,000, ce qui, tous comptes déduits, lui faisait une somme en perspective de \$3,000.

La propriété a été vendue malheureusement par le sheriff, de telle sorte que ni Laviolette qui avait chargé de la vente ni Beauchamp n'ont pu toucher un sou. Mécontent, M. Beauchamp a réclamé ses honoraires de commission à Laviolette. Ce dernier a rétorqué que la commission n'était exigible de lui qu'en tant qu'il avait la liberté de faire la vente. Or, dans le cas présent, ce n'est pas plus mais bien le sheriff qui a fait la vente. Le juge Lafontaine a maintenu ce point de vue et a renvoyé l'action avec dépens.

L'AUTOMOBILISTE AVAIT TORT

Le juge Loranger de son côté vient de rendre deux jugements. Dans la première cause M. Chamelet réclamait de Herbert Hall, une somme de \$599.80 pour blessures que sa femme avait reçues au cours d'un accident d'automobile.

Mme Chamelet traversait la rue McGill lorsque Hall est arrivé à grande vitesse et l'a frappée. Elle a eu une blessure profonde au front, telle qu'elle en est demeurée défigurée, qu'elle souffre encore d'une commotion nerveuse qui ne se guérira probablement jamais. Le demandeur a dû payer pour frais d'hôpital et de pharmacie plus de \$200, sans compter le temps perdu. Il demandait en tout la somme de \$599. Hall a rétorqué, comme c'est la coutume, que c'était la faute de Mme Chamelet, que cette dernière aurait dû attendre l'éloignement de l'auto avant de s'engager, etc.

Le juge a déclaré que Hall allait à trop grande vitesse, car il n'a pu stopper lorsqu'il a vu qu'il allait frapper la passante. Il a donné jugement pour le plein montant demandé.

AUTRES DOMMAGES POUR ACCIDENT

La seconde cause mettait aux prises W. Rocheleau contre W. Standing.

Rocheleau a été frappé par l'auto de Standing et a eu le genou droit brisé. Il a perdu beaucoup de temps pour soins et est resté impotent. Il réclamait \$5,050. Le défendeur a nié catégoriquement les allégations de son adversaire, mais ne s'est pas présenté en cour pour appuyer ses objections. Le juge l'a condamné à payer la somme de \$2,000.

M. Taschereau s'en irait

On répète, dans différents cercles politiques, que M. L.-A. Taschereau, premier ministre, sera nommé juge sous peu; il monterait sur le banc avant les prochaines élections provinciales. Son successeur serait sir Lomer Gouin, ministre de la Justice, à Ottawa, et ancien premier ministre de cette province.

Les compensations

Pour la semaine terminée aujourd'hui les compensations de banques à Montréal indiquent une diminution de \$20,853,891 comparativement à la semaine correspondante l'an dernier. Voici les chiffres pour la semaine terminée et pour les semaines correspondantes:

1922	880,217,741
1921	101,071,632
1920	107,648,577

Les souhaits du maire Martin

A L'OCCASION DE LA NOUVELLE ANNEE, M. MARTIN ADRESSE A TOUS SES VOEUX DE SUCCES, DE SANTE ET DE BONHEUR. — UNE PROCLAMATION.

Le maire n'a pas voulu se départir de l'habitude qu'il a prise de formuler, avec le retour du nouvel an, des souhaits à la population de Montréal. Cette année, il rappelle aux citoyens de la métropole, les malheurs qui les ont frappés par la destruction de l'hôtel de ville, de temples religieux et de maisons d'enseignement, anéantis au cours d'incendies désastreux.

Le sort des misérables et des sans travail préoccupe le maire, qui les recommande à la charité et à la bienveillance de ses concitoyens, pour leur procurer des secours.

Voici le texte de la proclamation:

AUX CITOYENS DE MONTREAL

A l'occasion de la Noël et du premier de l'an, je me permets de formuler pour tous des vœux de succès, de santé et de bonheur. Ces vœux sont sincères, si le cliché en est vieux, et j'espère qu'ils se réaliseront dans la pleine mesure où se peuvent accomplir les souhaits humains.

L'année qui vient de s'écouler n'a pas été sans doute aussi bonne et prospère qu'on le désirait: l'incendie de l'hôtel de ville, qui en a marqué presque le début, est une perte à laquelle nous avons tous été très sensibles. Plusieurs temples du culte et de l'éducation ont également été détruits ou endommagés par le feu, et les jours derniers, après la plus récente catastrophe: l'effondrement de la Basilique, ce monument historique d'une valeur inappréciable que personne n'a traversé Québec sans visiter. Les feux de forêts ont aussi causé des dommages très considérables, et l'élément destructeur a, tout récemment encore, privé d'abri une partie de la population de Terrebonne, sans parler des autres pertes subies par les victimes de cette conflagration, laquelle, bien qu'elle n'ait pas eu Montréal pour théâtre, comme c'est le cas pour plusieurs autres désastres, ne nous en a pas moins profondément émus.

Certes, les malheurs nous ont rudement frappés parfois, mais notre population vaillante ne s'est pas laissée abattre et, sur les cendres presque fumantes encore, on voit des édifices s'élever plus beaux que ceux qu'ils doivent remplacer.

Esprons que la Providence nous épargnera de tels malheurs en 1923. L'année qui commencera demain, sans s'annoncer très brillante au point de vue du travail, sera aussi sans doute meilleure sous ce rapport que ne l'a été 1922. Encore faut-il que tous les employeurs, qu'ils soient gouvernements, municipalités ou individus, contribuent au bien-être général en employant le plus de main-d'œuvre possible, c'est-à-dire en faisant exécuter le maximum de travaux, dût même le coût de ces travaux être un peu augmenté du fait qu'une partie en sera accomplie pendant la froide saison.

Il existe en notre ville, personne n'est tenté de le nier, un trop grand nombre de cas de misère que le travail soulagerait et ferait même disparaître à quelques exceptions près. C'est le devoir de tous de surveiller leur entourage, afin d'y découvrir les pauvres honteux et de leur offrir, par tous les moyens possibles, des institutions de charité et aux organisations d'assistance publique. Que personne ne souffre cet hiver de froid ou de faim, sous prétexte que son cas est ignoré. Il faut aussi nécessairement que la charité individuelle s'exerce librement en faveur des familles sans gain-pain et, la faim et le froid quittant les lèvres, le bien-être chez les déshérités et la satisfaction du bien accompli récompensera ceux qui auront, de quelque manière que ce soit, contribué à faire des heureux.

Je réitère, en terminant, mes souhaits les plus cordiaux à tous les citoyens de la métropole.

Le maire de Montréal,
(Signé) M. MARTIN.

A la recherche du "Cornell"

Cleveland, 28 (S.P.A.). — On attend avec impatience le retour du remorqueur que la *Great Lakes Towing Company*, a envoyé à l'endroit du lac Erie où l'on aurait vu des épaves. On croit que ce sont les débris du remorqueur "Cornell" disparu depuis une semaine avec sept membres de son équipage.

Deux aviateurs de la poste aérienne ont porté à la fin de la journée, hier, qu'ils avaient aperçu quelque chose qui ressemblait à la coque d'un bateau à un demi-mille de la rive, à cinq milles à l'est d'Erie. La coque semblait noire, comme si le navire avait sombré à la suite d'une explosion ou d'un incendie. Les aviateurs étaient dans le moment à une altitude de 300 à 400 pieds, à cause du brouillard. Ils ont déclaré avoir vu des bouillottes et des machines au-dessus de l'eau.

Explosion d'un fort

Rome, 28 (S.P.A.). — Neuf hommes ont été tués par l'explosion d'un fort près de Trente, durant la nuit. L'explosion accidentelle d'un obus a produit le désastre. Les débris du fort ont été projetés à plusieurs milles de distance.

L'Atlantique est en colère

LA TEMPETE FAIT RAGE SUR LA MER DEPUIS TROIS JOURS. — AUCUN NAVIRE NE PEUT TRAVERSER LA MANCHE

Le Havre, 28, (S.P.A.). — Une terrible tempête qui fait rage dans la Manche et sur l'Atlantique depuis trois jours ne semble pas vouloir s'apaiser. Le cargo anglais "King Fisher" a tenté de prendre la mer, hier soir, mais il fut obligé de revenir au port, où il fut rejoint par une vingtaine d'autres bateaux qui sont maintenant à l'ancre immobilisés dans la rade du Havre.

Le vapeur "Panther" est en détresse à la hauteur de Lorient. Deux remorqueurs océaniques se tiennent près de lui afin de lui porter secours, si nécessaire. Le transport anglais "Speedwell" s'est échoué dans la baie de Biscaye. Il a été complètement détruit. Son équipage de 15 hommes a eu la vie sauve.

Les plages de Deauville et de Trouville ont été dévastées. Leurs bords ont été détruits par la marée haute.

DEUX VICTIMES

Plymouth, Angleterre, 28, (S.P.A.). — On apprend par les vaisseaux qui rentrent au port aujourd'hui que deux personnes ont été victimes des terribles tempêtes qui ont soufflé sur l'Atlantique la semaine dernière.

William Holmes qui voyageait avec sa femme et ses cinq enfants à bord du vapeur allemand "Hafmon", arrivé de Baltimore, a eu le crâne fracturé par une lame qui l'a projeté sur le pont. Son corps a été jeté à la mer.

Le lieutenant du vapeur "Neotsfield", a été emporté à la mer par une vague. Plusieurs membres de l'équipage ont été grièvement blessés pendant la tempête qui a balotté le navire. Le "Neotsfield" est entré au port de Plymouth avant de continuer sa route vers Brême.

Le paquebot français "Pérou", qui arrive de l'Amérique centrale, a accompli un voyage difficile. Le "Haimon" est entré au port pour prendre des vivres et subir des réparations.

LA "SAVOIE" EST SECUEE

New-York, 28. — Le paquebot la "Savoie", de la compagnie générale transatlantique française, est arrivé mardi à New-York, venant du Havre. La tempête qui a eu lieu au cours de la traversée, déclare le capitaine Henri Boisson, officier en charge du paquebot, est la plus terrible dont il ait encore été témoin sur l'Atlantique. Notons que M. Boisson navigue depuis environ trente-deux ans et qu'il est en service à bord de la "Savoie" depuis 15 ans. Le paquebot était quarante-huit heures en retard et comptait 320 passagers qui tous sont arrivés sains et saufs. La tempête a été tellement violente que le capitaine a dû passer sur le pont les onze jours qu'a duré la traversée.

C'est au cours de la nuit de mercredi à jeudi de la semaine dernière que le danger fut le plus grand. Le vent dit-on, soufflait à une vitesse vertigineuse de cent vingt milles à l'heure cependant que les vagues atteignaient environ quatre-vingt-dix pieds de hauteur. Telle une véritable cologne de noix, le paquebot était balotté en tous sens et comme l'objet constamment affolé des flots en fureur.

On aura une idée de la violence inouïe du vent lorsqu'on saura qu'un piano pesant plus de mille livres a été projeté d'un salon dans un autre où il est venu se briser. On rapporte, de plus, que le poste de télégraphie sans-fil a été désorganisé trois fois consécutives, soit mardi, mercredi et jeudi de la semaine dernière. Mercredi dernier également à deux heures du matin, un paquebot de mer s'est abattu dans une cabine de luxe occupée par M. et Mme Eugène B. Clark, de Chicago. Celle-ci ayant été inondée par plus d'un pied d'eau, ses occupants ont dû évacuer les lieux.

Deux autres navires, le *Caronia* et le *Mount Carroll*, sont arrivés dans le port de New-York au cours de la journée d'avant-hier. Les officiers aussi bien que les passagers ont déclaré que la tempête de ces jours derniers est la plus terrible et la plus épouvantable dont ils aient encore été témoins.

De même que la *Savoie*, le *Caronia* et le *Mount Carroll* étaient en retard d'environ deux jours.

NOUVEAU SERVICE DIRECT

La compagnie du Pacifique Canadien établira l'an prochain un service de transport maritime direct entre Belfast et Saint-Jean. Grâce à ce nouveau service, les lettres en provenance du Canada et à destination du nord de l'Irlande arriveront à leur adresse, dit-on, vingt-quatre heures plus tôt qu'aujourd'hui.

Les navires qui seront affectés à ce service entre Saint-Jean et Liverpool et Montréal en été et Belfast sont: le *Metagama*, le *Marburn* et le *Marloch*. Le *Metagama* sera le premier à partir de Montréal le 3 mai prochain à destination de Belfast et Glasgow.

MOUVEMENTS DES NAVIRES

Le *Marloch*, de la compagnie du Pacifique-Canadien, est attendu dimanche à Halifax et lundi de la semaine prochaine à St-Jean, venant de Liverpool, avec 115 passagers de cabine et 294 de troisième classe.

Le *Minnedosa*, de la même compagnie, est parti de St-Jean à 4 h. 50, hier après-midi, à destination de Cherbourg et Hambourg.

LES ÉLECTIONS LE 5 FÉVRIER?

On annoncerait la dissolution des Chambres d'ici une semaine — M. Honoré Mercier deviendrait membre de la Commission des Liqueurs.

QUÉBEC, 28 (D. N. C.). — Aux dernières nouvelles, la dissolution des Chambres sera annoncée d'ici une semaine.

La mise en nomination aurait lieu le 29 janvier et les élections le 5 février.

On dit ici que la Commission des liqueurs comptera sous peu un nouveau membre, M. Honoré Mercier, ministre des terres. Cette nomination sera faite avant les élections.

DECLARATION DE M. DE VALERA

Le chef républicain dit que le gouvernement irlandais actuel n'est que le syndic provisoire du gouvernement.

DUBLIN, 28 (S. P. A.). — Le *Bulletin* publie, aujourd'hui, une déclaration de M. Eamonn de Valera, en réponse à la critique que le président Cosgrave faisait récemment de son attitude. Le chef républicain dit ce qui suit:

"Le gouvernement actuel de la république agit en qualité de syndic provisoire du gouvernement."

"Il est prêt à remettre son autorité dès le moment où le parlement légitime de la nation, à savoir le second Dail, pourra se réunir et que la Cour suprême de la république pourra régler les divergences légales et constitutionnelles que les deux côtés cherchent maintenant à résoudre de force."

Le *Montclair*, de la même compagnie, est attendu demain à Liverpool, venant de St-Jean.

Le *Berengaria*, de la ligne Canard, est attendu demain à New-York ou samedi matin de très bonne heure, venant de Southampton et Cherbourg.

L'*Albania*, de la même ligne, est attendu dimanche à New-York, venant de Hambourg, Southampton et Cherbourg.

L'*Adriatic*, de la ligne White-Star Dominion, est attendu à New-York lundi, venant de Liverpool et Queenstown.

L'*Empress of Russia*, de la compagnie du Pacifique-Canadien, part aujourd'hui de Vancouver à destination de Yokohama et Hong-Kong.

LE TEMPS

Toronto, 28 (S.P.C.). — La perturbation atmosphérique qui couvrait la vallée du Mississippi, hier, se transporte vers le milieu de la côte de l'Atlantique. La pression continue d'être élevée depuis le lac Supérieur jusqu'au golfe Saint-Laurent.

Plus froid dans l'est, neige au sud de l'Ontario et beau et doux dans l'ouest.

PRONOSTICS

Grands Lacs: beau et plutôt froid.
Baie Georgienne: beau et froid.
Vallée de l'Outaouais et haut St-Laurent: vents puissants du nord-est; froid, un peu de neige, aujourd'hui. Vendredi, beau et froid.

Bas St-Laurent: vents puissants du nord-est, froid et un peu de neige. Vendredi, généralement beau et froid.
Estuaire et rive nord: généralement beau et froid.
Provinces Maritimes: neige.
Lac Supérieur: beau.
Manitoba, Saskatchewan et Alberta: beau, aujourd'hui. Un peu plus froid et neige, vendredi.

Collision d'un tramway et d'un train

Vancouver, 28 (S.P.A.). — Un train a frappé un tramway au passage à niveau des rues Baym et Venables, ici, hier soir. Un homme a été tué et vingt personnes ou plus ont été blessées. Le mort est G. Duffy.

Pour la basilique de Québec

Québec, 28 (D.N.C.). — Les souscriptions continuent à arriver pour la basilique.

M. G. E. Amyot a donné \$5,000, ce matin, deux autres citoyens, MM. Arthur Picard et W. Gilbert ont souscrit chacun \$1000. Ce qui porte la somme totale à \$23,500.

Opposé à une nouvelle conférence

Washington, 28 (S. P. A.). — Le président Harding a demandé, aujourd'hui, au Sénat de ne pas adopter le projet d'une nouvelle conférence économique internationale, suggérée par le sénateur Borah. Le président a exprimé son opinion dans une lettre qu'il a remise au sénateur Lodge, républicain, président de la commission des relations extérieures.

Avarié par la tempête

Glasgow, 28, (S.P.A.). — Le vapeur *Indarstar*, de San Francisco au sujet duquel on entretenait des craintes, hier, est arrivé ici, aujourd'hui, en retard d'une semaine. Il a été battu par une tempête qui a arraché tout ce qui pouvait s'enlever de ses ponts. Le charpentier du navire a été blessé en essayant de réparer le gouvernail.

Le capitaine a déclaré que son navire s'était mis en communication avec dix huit autres navires dans un rayon de 80 milles. Tous avaient été avariés par la tempête.

Questions municipales à Ottawa

Ottawa, 28, (S.P.C.). — Les prochaines élections municipales à Ottawa ramèneront sur le tapis la question du système des tramways. Elles auront lieu lundi prochain. Les contribuables y décideront l'achat ou non de la *Ottawa Electric Railway Service*, au coût de quatre millions et demi. Ils peuvent opter toutefois entre l'alternative d'accorder une franchise à la compagnie pour une période de vingt ans.

Il est aussi question de construire un abattoir au coût de \$75,000. Ce projet est généralement bien vu.

LE BARRAGE D'UNE RIVIERE

LA VILLE PROTEGE SES INTERETS DANS LE PROJET DE FERMER LA RIVIERE DES PRAIRIES POUR Y ETABLIR UNE USINE D'ENERGIE ELECTRIQUE. — LES ORPHELINS DES POMPIERS.

Les ingénieurs de la ville étudient depuis quelques semaines le projet d'un barrage de la Rivière des Prairies, au Sault-au-Récollet, qu'une compagnie a l'intention de construire afin d'établir une usine d'énergie électrique sur la rive nord. Cette même compagnie, qui porte le nom de *Back River Power Company*, a obtenu des privilèges spéciaux de la législature pour exploiter cette force hydraulique estimée à 45,000 chevaux-vapeur.

Le barrage projeté commencera au pied de la rue Saint-Charles, près du couvent du Sacré-Cœur, pour suivre pratiquement la rive usqu'à l'église du Sault-au-Récollet, puis de là obliquer vers l'Est, la tête des rapides. Il aura une longueur de 11,000 pieds, et amènera l'eau à l'usine qui sera érigée du côté nord, à Saint-Vincent-de-Paul.

M. Bray, du quartier Ahuntsic, avait invité le comité exécutif à surveiller les intérêts de la ville au sujet de la construction de ce barrage. Le comité exécutif avait alors approuvé le projet. M. H.-A. Terroult s'entretenait déjà de l'affaire avec la compagnie intéressée. Depuis M. G.-R. MacLeod, ingénieur en chef du service technique municipal, a examiné la situation en vue de protéger les intérêts de la ville. La ville est vivement intéressée au projet car le barrage causera le niveau de la rivière au-dessus des bouches de trois égouts. Si les eaux des égouts ne trouvaient plus d'issue par suite de l'élévation du niveau de la rivière, il en résulterait pour la ville de grands inconvénients. Les trois égouts concernés sont relativement petits. L'un, débouchant à la rue Pelouquin, mesure deux pieds par trois; le deuxième de douze pouces se trouve à la rue Saint-Charles; le troisième de dix-huit pouces aboutit au ruisseau Provost.

M. MacLeod élabore présentement un rapport pour établir que la compagnie devra ou pomper les eaux des égouts ou les détourner de leur sortie actuelle. A la crue des eaux dans le fleuve Saint-Laurent, la ville a dû maintes fois placer des pompes aspirantes pour détourner les eaux du fleuve vers l'issue. La même obligation sera imposée à la compagnie, dit le barrage projeté hausser démesurément le niveau de la rivière des Prairies, à moins qu'il ne soit possible de tourner autrement la difficulté.

Car la compagnie n'exercera ses privilèges qu'à la condition de sauvegarder les intérêts de la ville au regard des égouts, aux travaux et aux immeubles qui pourraient compromettre la construction du barrage.

LES ORPHELINS DES POMPIERS

L'union des pompiers a distribué, hier, à plus de soixante-dix orphelins des pompiers morts dans l'exercice de leurs fonctions, des cadeaux et des bonbons, à l'occasion du nouvel an. La fête avait réuni une centaine de personnes au poste de la rue Laurier, angle du boulevard Saint-Laurent.

Le pompier J.-A. Lapierre, transformé en Père Noël, a fait la distribution des cadeaux aux enfants; il eut un mot aimable et approprié pour chacun d'eux.

Avant pris part à la fête, M. l'abbé Philippe Perrier, curé du Saint-Enfant-Jésus, le chef Joseph Chevalier, l'échevin Savard, M. F.-W. Stewart, M. C.-A. Morin, les chefs de district Fauriol, Dagenais et Martin, les capitaines Pelletier, Sarasin, Besset, Ledoux et Moore, et le sergent Bouchard, de l'Union de la Police.

L'ENLEVEMENT DE LA NEIGE

Le comité exécutif a dépensé depuis le commencement de l'hiver une somme de \$29,800 pour enlever la neige, dans les rues et sur les trottoirs; l'an dernier il avait consacré \$54,000 à ce même travail durant les mois d'octobre, de novembre et de décembre.

Par contre, les frais d'arrosage et de nettoyage des rues, se sont élevés à \$46,000 durant les mois d'octobre et de novembre contre \$44,000 pour les mêmes mois en 1921.

Il en résulte quand même une économie de quelque vingt mille dollars.

EN CALIFORNIE PAR LA ROUTE NATIONALE DU CANADA

Plusieurs Canadiens projettent, à cette époque de l'année, de se rendre en Californie. Il y a sans doute plusieurs routes chacune avec son attraction panoramique spéciale, mais traitant le voyage au point de vue éducatif, pour lequel ne pas faire un des trajets par la Canada? Cela vous donnera une occasion de mieux connaître votre propre pays, une chance de voir les plus beaux paysages de montagnes en Amérique, et de visiter nos propres plages de toute l'année sur la côte du Pacifique, Vancouver et Victoria où l'herbe est verte et les fleurs sont en floraison et où l'on peut s'adonner au golf, à l'automobilisme et à tous les sports d'été pendant les mois d'hiver. Parlez du voyage avec tout agent du chemin de fer National du Canada, avant de fixer vos plans. Le "Continental Limited" qui circule tous les jours entre Montréal et Vancouver via Cochrane, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton et le Parc National de Jasper est un des trains tout d'acier les mieux équipés en Amérique. Pour renseignements complets, s'adresser au bureau des voyageurs de la ville, 230 rue Saint-Jacques, à la gare Bonaventure, Montréal, ou à tout agent de billets, chemin de fer National Grand-Tronc, (réc.)

FAITS DIVERS

UN PLOMB DANS L'OEIL

La petite Annie Neeson, une fillette de dix ans, 77, rue McCord, a reçu un plomb de petite dimension, dans un oeil, hier après-midi. Elle était allée jouer avec une petite cousine, rue Knox. Un gamin est venu, un fusil à air comprimé à la main; fier de sa supériorité sur les deux fillettes, il s'est mis à faire de l'air et comme Annie lui disait de s'en aller, il lui a tiré un plomb dans l'oeil avec son fusil. La fillette est tombée évanouie sur le trottoir et des camarades l'ont transportée chez elle. On craint fort qu'elle ne perde la vue.

Le père de l'enfant mal élevé a tout d'abord flanqué une fessée à sa progéniture pour la double faute de désobéissance et de mauvais caractère. On avait défendu à l'enfant en effet de prendre le fusil à air, puis il est allé faire ses excès à M. Neeson.

EXPLOSION

Un employé de la ville nommé Dillon a été blessé hier après-midi par une explosion de gaz. En compagnie d'un employé de la *Montreal Light Heat and Power Consolidated*, il marchait rue Saint-Urbain lorsqu'il lui a semblé qu'un égout était rempli de gaz. Il a dégagé la couverture de la bouche d'égout. Malheureusement, en frappant la pierre, il a fait jaillir une étincelle qui a produit l'explosion assidue. Dillon n'est pas blessé gravement.

SACOCHEES VOLEES

Il faut reconnaître en règle générale chez les apaches une science, un sens psychologique fort profonds. C'est ainsi que de ce temps-ci, on vole des sacoches. En effet, c'est l'époque où les dames sortent faire leurs gros achats et elles apportent toujours de rondelles sombres avec elles.

Hier soir, Mme M. Hodgson, 814, avenue Atwater, s'est fait enlever sa sacoche au coin des rues Brewster et Saint-Antoine. Un jeune homme l'a avertie qu'elle perdait un paquet, et comme la dame se penchait pour voir, il lui a arraché la sacoche et a déguerpé. Cette dernière contenait \$140.

Mme P.-H. Thébert, 121, rue Saint-Dominique, a eu la même mésaventure hier soir vers dix heures, comme elle passait au coin de la rue de la Bernadette. Un jeune homme s'est précipité sur elle et lui a arraché la sacoche avec tant de violence, que la poignée est restée entre les mains de Mme Hébert. Elle y perd une somme de neuf dollars.

De son côté Mlle S. Johnson, 202, avenue du Parc, s'est fait voler un porte-monnaie comme elle montait en tramway au coin des rues Peel et Sainte-Catherine. Le porte-monnaie contenait neuf dollars.

Chemin de fer

National du Canada

SERVICE DE TRAINS SUPPLEMENTAIRES MONTREAL-SHAWINIGAN-GRAND-MERE-JONCTION GAREAU A L'OCCASION DU JOUR DE L'AN 1923.

Le chemin de fer National du Canada annonce qu'à l'occasion du Jour de l'An 1923, le train no 118 qui partira de Montréal dimanche le 31 décembre à 9.30 a.m. pour Joliette prolongera sa course et ira directement à Shawinigan à Grand-Mère et à la Jonction Garsau arrivant à ce dernier endroit à 2.30 p.m. et faisant tous les arrêts intermédiaires.

Au retour, dimanche le 31 décembre, le train no 117 partira de la Jonction Garsau à 3.40 p.m. et ira directement à Montréal, arrivant à la gare de la rue Sainte-Catherine à 8.40 p.m. Le train fera tous les arrêts intermédiaires.

Pour l'heure donnant la liste complète des trains, s'adresser au bureau des billets de la ville, 230 rue Saint-Jacques ou au plus proche agent de billets du chemin de fer National du Canada. (réc.)

Le budget de la France

Paris, 28. (S.P.A.) — La Chambre des députés a voté hier les crédits provisoires de 3,840,179,000 de francs qui serviront à la transaction des affaires publiques durant les mois de janvier et de février prochain. Le vote a été de 443 contre 62.

Ce vote prouve que le gouvernement a renoncé à tout espoir de faire voter le budget régulier de 1923 avant la fin de l'année courante. Les montants votés sont identiques à ceux qui ont été dépensés pour la transaction des affaires publiques durant les mois correspondants de 1922 et il est probable qu'ils dépasseront les chiffres définitifs contenus dans le budget régulier pour 1923.

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

CALENDRIER DE JEANNE LEBER

AU PALAIS

LA COUR D'APPEL RENDRA DIX-HUIT JUGEMENTS DEMAIN A VANT-MIDI, ET LE JUGE DEMERS QUATORZE

La Cour d'appel, division de cinq juges, rendra jugement demain, à 11 heures a.m., dans dix-huit causes, dont plusieurs importantes. Les juges Greenshields, Guerin, Flynn, Teller, Howard, Bernier, Létourneau et Surveys; juge ad hoc, siègeront.

Les jugements seront dans les causes suivantes:

St-Maurice Paper Company Limited et Perreault; la Cité de Sorrel et Larivière; la Corporation de la paroisse de Ste-Scholastique et Neveu et autres; Bridges et McDougall; sir Alexandre Lacoste et Duchesnay et Duchesnay et autres; John-W. Danforth Company et Rordorn Company, Limited; la Corporation de la paroisse de Berthier et Berger; Jackson Construction Co. Ltd., et Berger; la Corporation de la paroisse de Ste-Melanie et Pelletier; Prévillie et Bolduc; The Employer's Liability Assurance Corporation Ltd., et Fredette; la Cité de Montréal et Guigne et autres; Montreal Tramways Co., et la ville de Montréal-Nord; la Cité de Montréal et Pion et Grothe; Peterborough Cereal Co., Ltd., et The Mile-End Milling Co., Ltd.; Pate-naude et vtr et Hamel et autres; Désy et Boyer; Ziff Rose Hill Boulevards, Ltd.

LISTE DU JUGE DEMERS

Le juge Demers, de la Cour supérieure, rendra jugement demain, à 10 h. 30 a.m., en la chambre 24, dans les causes suivantes:

Boudreau vs The Imperial Guarantee Insurance Co.; Cohen vs Les Héritiers Savage; Chénard vs Desrosiers; Beaucare vs Messier; Lecavalier vs Guenette; Guenette vs Lecavalier; Guenette vs Lacasse; Kane vs Miller; Bernfeld vs Canadian National Railway Express; Elder Eban vs la Cité de Montréal et autres; Fournier vs Sheffield Mols; Audet et autres vs Montreal Apartment; Larue vs Hershorn; Merchant Employees vs Racine; Grenier vs Cortello.

SEANCE DE LA COUR D'ECHIQUIER

La Cour d'échiquier, sous la présidence du juge Audette, d'Ottawa, siègera le 8 janvier prochain, en la chambre no 20. Une communication, à cet effet, venant d'Ottawa, a été reçue au palais de justice, hier.

PAS DE FEMMES COMMISSAIRES

Le juge Lane a refusé hier, de nommer commissaires de la Cour supérieure, un certain nombre de femmes. Les autorités du nouvel hôtel Mont-Royal, demandant cette faveur pour les sténographes attachées à l'hôtel, dans le but de donner plus de confort aux pensionnaires. Le juge Lane a déclaré que ce serait là un précédent basé sur aucun texte de loi et de nature à entraîner des bouleversements sérieux.

LIBEREE

Le juge Martin a maintenu une fois de plus, hier, qu'on ne peut condamner quelqu'un à la prison pour refus de paiement des frais d'une cause de l'ère lorsque ce quelqu'un a été condamné à la prison sans option d'amende. La loi des l'ère ne pourvoit pas en effet à ces cas. En conséquence il a ordonné la libération de Catherine Shieler, la demanderesse.

Les pertes par le feu

Québec, 28. — M. Leclerc, prévôt des incendies, évalue les pertes causées par le feu, dans la province de Québec, au cours de 1922, à \$14,000,000, comparativement à \$11,000,000 en 1921. Cette évaluation ne tient pas compte des pertes énormes causées par les feux de forêts. La majorité des incendies auraient pu être évités, dit M. Leclerc.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

HORAIRE DU SERVICE SUBURBAIN POUR 1922

LACHINE

De la Cité St-Paul de

De la Place d'Armes (Bureau de poste),

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

De la

\$500 DE RECOMPENSE

Seront payés à quiconque fournira la preuve nécessaire à l'arrestation et amènera à la condamnation de toute personne coupable d'avoir cambriolé un magasin de la Commission des li-queurs.

Une Somme Additionnelle de \$200 sera payée à tout citoyen ou tout agent de police appréhendant un cambrioleur sur le fait.

Les renseignements communiqués et l'identité des personnes ne seront pas divulgués. S'ADRESSER AU

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R. PANET, 3, rue Notre-Dame est, Montréal.

Brigadier-Général E. de R

LES ACADIENS EN LOUISIANE

M. EDMOND MONTET RETRACE LES DESCENDANTS DE L'ACADIE DANS LE SUD DES ETATS-UNIS, DANS UN MEMOIRE PRESENTE A LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTREAL.

A la réunion de la Société Historique de Montréal, hier soir, M. Edmond Montet a traité de l'Acadie louisianaise; il a fourni des statistiques et des aperçus inédits, basés sur des recherches personnelles qu'il a faites au cours des deux dernières années.

Des l'année de la déportation il y eut des Acadiens du groupe déporté en Georgie et aux Carolines qui se rendirent en Louisiane, puis il en vint ensuite, en 1757 de la Pennsylvanie et en 1758 du Maryland. Il n'y a trace de ces migrations que dans les documents ou annales des contrées d'où partirent ces divers groupes. Rameau de St-Père, dit M. Montet, n'a donné, dans sa Colonie Fédérale, que des statistiques tirées des archives de la marine en France, des statistiques qui font le silence sur les migrations d'Acadiens de 1755 à 1765.

Il est établi que lors de la déportation acadienne, il n'y avait qu'une dizaine de mille habitants dans toute la grande Louisiane, des bouches du Mississippi à la vallée de l'Ohio. La Nouvelle-Orléans à elle seule en avait environ 4,000.

Les Acadiens, ceux des Antilles, qui parvinrent dans la colonie, durent passer par la Nouvelle-Orléans et il fut officiellement tenu compte de leur nombre.

Comme confirmation du fait que les Acadiens étaient déjà très nombreux en Louisiane en 1765, M. Montet cite les récits du temps qui disent que lors de la sanglante épopée qui marqua l'inauguration du régime espagnol en 1763, ce fut dans les groupements allemands et acadiens de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, près de la Nouvelle-Orléans que s'organisa la résistance.

Lors de l'expulsion du gouverneur espagnol Ulloa, un chroniqueur du temps dit que la Nouvelle-Orléans était remplie d'Acadiens, d'Allemands et de miliciens venus des provinces environnantes. Il est évident que ces nombreux Acadiens avaient dû venir s'établir dans le pays assez de temps auparavant pour s'identifier avec les besoins des colons d'autres origines qui les avaient précédés, depuis une trentaine d'années.

M. Montet, qui a passé quinze ans de sa vie au milieu des groupes acadiens de la Louisiane, a été à même d'en suivre les progrès. Il a tracé de ce beau pays un tableau vécu des coutumes et des moeurs des habitants, et fait une description enthousiaste de la contrée où les Acadiens se sont fixés et où ils ont eu si vite fait d'oublier leur ancienne Acadie.

L'Acadie louisianaise comprend aujourd'hui presque toute la basse Louisiane. Dans dix comtés sur trente les Acadiens ont la prépondérance. Ils étaient 40,000 il y a trente ans. Ils ont plus que doublé ce chiffre depuis, et grâce aux incessantes infusions de sang nouveau par les autres créoles du pays ils ont maintenant souche puissante dans tous les milieux.

Les Acadiens s'honorent d'avoir eu trois de leurs comme gouverneurs de l'Etat de la Louisiane, Jacques Dupré, Alexandre Monton et Paul-Octave Hébert, ainsi que de nombreux juristes qui ont siégé sur le banc de la Cour suprême de leur Etat ou des Etats-Unis.

Malgré l'assaut anglo-saxon qui se manifeste dans tout le Sud et qui a encerclé la Nouvelle-Orléans, la campagne acadienne reste fidèle à la langue maternelle, mais la lutte

est inégale, d'ici une autre génération, la langue française ne sera plus qu'un ornement ou un souvenir dans la vie de ces vaillants colons.

Courrier de Chambly

Chambly-Bassin, 28. (D.N.C.) — M. Alfred Simard, propriétaire de la Cie de conserves de Chambly, vend toute sa propriété de la rue Maurice, entre la voie-fermée et le canal de Chambly.

M. A.-R. Pomeroy, président de la International Shoes, Heels and Toes Corporation, firme capitalisée au chiffre de \$5,000,000.00 et possédant des usines dans quatorze Etats de la république voisine, a décidé d'établir à Chambly le premier anneau d'une chaîne canadienne de fabriques, similaires à celles déjà existantes de l'autre côté de la ligne 45ème.

A titre d'encouragement, quelques citoyens de Chambly ont souscrit, dans l'espace de quelques heures, la somme de \$20,000.

Des ouvriers ont commencé à transformer la fabrique de mise en conserves et de l'aménager pour une fabrique de talons et semelles modèles nouveaux.

Le programme de la compagnie comporte la construction de vingt-cinq logements ouvriers et d'une fabrique de chaussures, le tout devant être terminé avec la fin de l'an prochain. De plus, les directeurs d'une fabrique de caoutchouc ont approché M. Pomeroy pour lui demander s'ils pouvaient compter avoir du terrain suffisant en vue de la construction d'une troisième fabrique. La réponse a été donnée dans l'affirmative.

Après plusieurs années passées au service de son village, M. Geo. Pépin, maire du Bassin-de-Chambly, a résolu de se retirer de la vie publique.

PACIFIQUE CANADIEN

Service de trains pour le Jour de l'An. Les modifications temporaires suivantes seront faites dans le service des trains voyageurs, pour accommoder le public voyageur dans le temps des fêtes:

Dans les Laurentides

Dimanche, 31 décembre, le train 439 quittant Montréal, gare Viger, à 9 h. a.m., pour Labelle, circulera sur l'horaire du train 437. Lundi, 1er janvier, un train spécial partira de Labelle, circulant sur l'horaire du train régulier no 450 jusqu'à Ste-Agathe, et de là, sur l'horaire du no 458, jusqu'à Montréal, mais n'arrêtera pas à la jonction Montfort, ni à Rosemere, Bordeaux et gares intermédiaires.

Lundi, 1er janvier, un train spécial partira de St-Jérôme pour Montréal, P.V., comme suit: Départ de St-Jérôme à 8 h. 20 p.m. de la Jonction Montfort à 8 h. 25 p.m., de St-Jean, 8 h. 40 p.m., de Ste-Thérèse, à 8 h. 55 p.m., de Rosemere à 9 h. 01 p.m., de Ste-Rose à 9 h. 05 p.m., arrivant au Mile-End à 9 h. 35 p.m., et à Montréal, P.V., à 9 h. 50 p.m.

Arrêts additionnels

Lundi, 1er janvier, le train 335, dû à Montréal, gare Viger à 9 h. 40, arrêtera à Laval-des-Rapides à 9 h. 10 p.m. et à Bordeaux à 9 h. 12 p.m.

Wagons-salons

Vendredi, 29 décembre, un wagon-salon sera attaché au train no 457, quittant Montréal, P.V., à 4 h. p.m. arrivant à Ste-Agathe à 6 h. 50 p.m. et à Labelle à 8 h. 23 p.m.

Samedi, 30 décembre, un wagon-salon sera attaché au train no 445, quittant Montréal, P.V., à 1 h. 15 p.m. arrivant à Ste-Agathe à 4 h. p.m.

Dimanche, 31 décembre, le wagon-salon sera rattaché au train no 458 quittant Ste-Agathe à 6 h. 50 p.m., arrivant à Montréal, P.V., à 9 h. 50 p.m.

Lundi, 1er janvier, un wagon-salon sera attaché au train 450, quittant Ste-Agathe à 4 h. p.m., arrivant à Montréal, P.V., à 6 h. 40 p.m.

Lundi, 1er janvier, un wagon-salon sera attaché au train spécial quittant Labelle à 4 h. 55 p.m., Ste-Agathe à 6 h. 50 p.m., arrivant à Montréal, P.V., à 9 h. 30 p.m.

Montréal-Ottawa

Samedi, 30 décembre, le train no 509 sera divisé en deux parties: la première comprenant wagon-salon et restaurant, quittera à 4 h. p.m. et fera le trajet en trois heures, arrivant qu'à Westmount, Montréal-Ouest, Ste-Anne, Vaudreuil et Vankele Hill, arrivant à Ottawa à 7 h. p.m. L'autre partie, comprenant des voitures ordinaires et le wagon-salon régulier, quittera Montréal, G.W., à 4 h. 05 p.m., faisant tous les arrêts réguliers du train no 509, arrivant à Ottawa à 7 h. 30 p.m.

Pointe-Fortune

Lundi, 1er janvier, un train spécial arrêtera à toutes les gares, quittera Pointe-Fortune à 7 h. 45 p.m., suivant l'horaire du no 539, arrivant à Montréal, G.W., à 9 h. 45 p.m.

Montréal-Sherbrooke

Un wagon-salon sera attaché au train no 204, quittant Montréal, G.W., à 4 h. 10 p.m., arrivant à Sherbrooke à 7 h. 40 p.m., le samedi, 30 décembre.

Lundi, 1er janvier, un train spécial avec wagon-salon quittera Sherbrooke à 4 h. 30 p.m., pour arriver à Montréal, G.W., à 9 h. 30 p.m., passant par Knowlton et Elnaigra. Ce train circulera de Sherbrooke à Foster sur l'horaire du train du dimanche, no 205, qui quitte Knowlton à 6 h. 25 p.m., Cowansville à 7 h. 00 p.m., Farnham à 7 h. 45 p.m., passant à toutes les gares 45 minutes plus tard que le train du dimanche 205, arrivant

Commission des Liqueurs de Québec

Avis aux aspirants détenteurs de permis

Les personnes qui désirent obtenir un permis pour l'année 1923-24 sont priées de se rappeler que la Commission cessera au 30 décembre de recevoir ces requêtes. Que les intéressés en prennent bonne note et présentent leur demande pas plus tard que le 30 décembre.

LA COMMISSION DES LIQUEURS DE QUEBEC



Commencez bien l'année par Longue Distance

Le Nouvel An qui commence Succède au dernier qui s'enfuit! —Jeanne appelle Longue Distance Juste sur le coup de minuit.

"Nous vous la souhaitons à tous heureuse et bonne!" Dit-elle aux chers parents quand la pendule sonne. Et ce message de bonheur. Met de l'entrain dans tous les coeurs!

Messieurs les Banquiers, les Avocats, les Notaires, Marchands de Gros ou de détail, Hommes d'affaires De la province de Québec, Quand vous avez affaire avec Des clients éloignés, gardez donc souvenance: "Tout Téléphone Bell est un Longue Distance!"

F. G. WEBBER,

Gérant.

Chaque Téléphone Bell est une Station de Longue Distance



Avis des postes

Une dépêche de lettres seulement, pour faire le raccordement avec le paquebot *President Roosevelt*, laissant New-York le 30 courant, sera fermée au bureau de poste principal, à 6.30 p.m., le 29.

Dépêche de colis, journaux, correspondance adressée spécialement, pour faire le raccordement avec le paquebot *Huard*, laissant Saint-Jean, N.-B., le 30 courant à destination de la France, sera fermée au bureau de poste principal, à 9.30 a.m., le 29.

Aux provinces maritimes par le Pacifique Canadien

Le Pacifique Canadien a un excellent service. Les trains partent de Montréal, gare Windsor, à 12 h. (midi) tous les jours sauf le samedi et à 7 h. p.m., tous les jours, arrivant à St-Jean, N.-B., à 5.35 a.m. et à 12.20 p.m. respectivement.

Dans la direction opposée, les trains partent de St-Jean, N.-B., à 3.30 p.m. tous les jours et à 6.15 p.m., tous les jours sauf le dimanche, arrivant à Montréal, gare Windsor, à 8.55 a.m. et à 12.20 p.m. respectivement.

Ces trains font d'excellents raccordements pour tous les endroits du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle Ecosse.

Bureaux des billets à Montréal:

141-145 rue St-Jacques, tél. Main 8125 ou aux gares Windsor, Viger, de Westmount, de Montréal-Ouest et du Mile-End.

(Réc.)

Aux bienfaiteurs et amis des Incurables

Que l'année nouvelle soit douce, sainte et prospère! Les religieuses et leurs malades prient Dieu de vous bénir tout particulièrement et de couvrir leurs dettes par les libéralités de sa bonne Providence, dont vous êtes pour eux ici-bas, les mandataires généreux et dévoués. (Communiqué)

DERNIER TRAIN POUR TORONTO LE SAMEDI SOIR

Tous les samedis, des trains du Pacifique-Canadien partent tard dans la soirée de Montréal à Toronto et de la ville reine à Montréal de sorte qu'on peut rester quelques heures de plus dans l'une ou l'autre de ces villes et rentrer à un heure raisonnable le dimanche.

Vers l'Ouest.

Départ de Montréal, gare Windsor, 11 h. 45 p.m., le samedi seulement; arrivée à Toronto, gare Union, à 9 h. a.m.

On peut occuper les wagons-lits à 10 h. 30, à la gare Windsor.

Vers l'Est.

Départ de Toronto, gare Union, à 12 h. 30 a.m., le dimanche seulement; arrivée à Montréal, gare Windsor, à 9 h. 40 a.m. Les lits seront prêts à 11 h. 15 p.m.

Les deux trains sont munis du meilleur équipement régulier et comprennent des voitures de première et des wagons-lits ordinaires.



Robes Modèles au Rabais de 33 1/3%

Une belle collection de modèles français et new-yorkais — robes d'après-midi ou de soirée — pas deux semblables — et quelques robes de laine exclusives.

D'autres robes sont à 49.75

Ce sont des modèles français pour la plupart, en georgette ou canton, dont pas deux semblables. Quelques-unes sont réduites d'au delà de cent dollars.

D'autres encore sont offertes à 22.75 et 29.75

Robes de ville et d'après-midi en canton et satin à envers crêpe.

Voici une excellente occasion d'avoir une robe élégante, exclusive même, à un prix extraordinaire. La raison de ces réductions est que nous n'attendons pas au mois de janvier pour solder ces robes qui sont en magasin depuis un certain temps. Que pensez-vous d'une de ces toilettes pour le Jour de l'An?

Au deuxième.

Goodwin's LIMITED

Vos Vêtements sont Lavés dans des Savonnages Purs

Une visite à cette buanderie moderne vous éclairera sur les procédés scientifiques de nettoyage. Vos vêtements ne viennent pas en contact avec la machine et l'on n'emploie ni acides, ni agents chimiques. Du savon pur et de l'eau pure font le travail. Agites doucement pendant des heures dans des savonnages bouillants, vos vêtements en sortent blancs comme neige, parfaitement nets et sains.

Tél. UPTOWN 7640
TOILET LAUNDRIES
LIMITED
125, RUE RICHMOND

FEUILLETON DU DEVOIR

MARISE

PAR

JEAN MAUCLERE

(Suite)

— L'éprouvée une respectueuse sympathie, de jour en jour plus profonde, pour Mlle Brizac. L'horrible secousse qu'elle vient de ressentir, la part que Dieu m'a permis de prendre à son salut, m'ont rapproché d'elle encore. Je compte lui demander de m'autoriser, en lui donnant mon nom, à remplacer pour elle les affections qu'elle a si tragiquement perdues.

La voix du jeune homme s'altéra: il songeait aux drames où il avait joué un rôle: il revoyait patron Forcereau, le crâne ouvert à bord de sa barque, et Jules Sertis mourant sur le sol qu'il avait voulu conquérir à la colonisation française. Le commandant Solliès ne pouvait naturellement pénétrer les pensées de son enseigne; il lui tendit sa large main loyale et s'écria:

— C'est bien, ce que vous voulez faire, Chaucier. Cette enfant, grâce à vous, retrouvera un foyer où s'asseoir, et le bras d'un honnête homme où s'appuyer. Nous allons la reconduire à son couvent, et faire les démarches en vitesse: votre vieux commandant s'honorera d'être le témoin de son meilleur officier!

XVII

Aux Sables, en cette riante journée de juillet, c'était fête à la maison du brisé-lames. Henri venait passer son congé auprès des siens, il arrivait pour ce soir; Jean et sa femme se préparaient à l'aller chercher à la gare, avec Mme Chaucier et tante Lydie. Maman Forcereau, pendant ce temps, garderait le petit René, dont les courtes jambes s'élevaient comme un drapeau.

explorer le vaste monde; et l'abbé Louis, que quelques jours d'un repos durement gagné faisaient l'hôte du Vieux-Port, tiendrait compagnie pendant l'absence des siens, à l'effort ramené par lui dans les voies du Seigneur.

Avec une impatience accrue sans cesse, on regardait l'heure qui ne s'était jamais envolée si lentement du clocher de Saint-Nicolas. A la joie de tous se mêlait une inquiétude latente, une sorte d'électricité confuse qu'on aurait pu croire émanée de la mer, dont la masse toute proche s'allongeait sous le soleil, torpide et comme figée de chaleur.

L'abbé Louis ne s'y trompait point: il savait quelle grave préoccupation pesait sur le groupe, et son âme de prêtre cherchait les paroles propres à l'alléger, quand Mme Chaucier, dans un soupir oppressé, exprima la pensée générale:

— Je ne saurais dire combien je suis soucieuse à l'idée de voir arriver parmi nous la femme d'Henri!

— Oui, appuya son mari, que sera-t-elle au juste, cette belle-fille exotique?

Tante Lydie protesta doucement: — Vous avez donné votre consentement de bon cœur, recevons-la de même.

Marise, qui jouait avec son fils, releva la tête, et attacha avec anxiété sur ses beaux-parents son regard sombre aux claires profondeurs. Avant qu'elle n'ait pu rien dire, l'abbé Louis intervint dans le dé-

bat, avec l'autorité qu'en dépit de sa jeunesse lui conférait l'habit dont il était revêtu:

— La demande de renseignements que M. Chaucier voulait bien me charger de câbler au couvent de La Foa ne reçut-elle pas la plus

favorable des réponses? Le Seigneur a manifestement témoigné que les destinées de ces jeunes gens étaient faites pour s'unir.

Discrettement, maman Forcereau s'était retirée près de la fenêtre; du regard elle embrassait le Vieux-

Fort, dominé par une fumée légère qui disait l'activité de Mariette; plus loin, elle cherchait sur la mer la chaloupe de ses fils — comme elle faisait jadis pour la Croix-de-Dieu, Mme Chaucier répondit au jeune prêtre:

— Vous avez raison, Monsieur l'abbé; nous ne regrettons rien, absolument rien, et nous accueillerons de grand cœur cette nouvelle enfant; cependant, nous sommes un peu effrayés de la voir venir de si loin.

Marise n'avait pas parlé encore: — Il n'y a qu'une chose à dire, déclara-t-elle avec décision en secouant la tête, ce qui fit battre les ailes de sa coiffe des dimanches, artistement brodée d'après les conseils de tante Lydie. Plus la femme d'Henri est lointaine d'origine, plus il faut l'aimer et lui faire fête. Parce que, naturellement, elle va se trouver toute dépaycée, et notre affection devra aller à elle pour qu'elle s'habitue ici sans tristesse; n'est-ce pas, Simone?

Avec une ardeur de grande fillelette un peu gauche encore, la benjamine des Chaucier se pencha au cou de la jeune Sablaie. Ce faisant, elle assura, convaincue:

— Tiens, Marise, tu es trop gentille! Il faut que je m'applique à te ressembler! Quel dommage qu'Henri n'ait pas, comme Jean, cherché et trouvé le bonheur tout près de nous!

— Ah oui! quel dommage! soupi-

res. Arrêts à Westmount, Smith Falls, Havelock et Peterboro seulement.

Bureaux de billets à Montréal: 141-145, rue St-Jacques. Tél. Main 8125 ou aux gares Windsor, Viger, Westmount et Mile-End (Réc.)

— Les âmes sont toujours proches quand l'amour de Dieu les rassemble; M. Henri, à coup sûr, n'a pu que faire un choix sage et éclairé.

Une fois de plus, tante Lydie jeta dans la discussion le mot qui convenait:

— 5 heures, mes enfants! Il se rallie bientôt de partir pour la gare.

— Je crois bien! Dépêchons-nous! Tiens, maman, prends vite le petit?

Et Marise, après une bonne "bise" sablaie, posa son fils dans les bras de sa mère, s'éloigna, au cliquettement de ses fins sabots, avec les parents d'Henri. Cependant que le paralytique, pour qui le temps des vaines rancœurs contre la destinée était passé, déclarait au jeune prêtre:

à suivre.

Ce journal est imprimé au no 45, rue Saint-Vincent à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée).

LE "DEVOIR" commencera très prochainement la publication d'un nouveau feuilleton

COMMERCE ET FINANCE

L'EMPRUNT DE L'HÔTEL WINDSOR

EST ABSORBÉ PAR UN SYNDICAT DE BANQUIERS MONTREALAIS. LA TÊTE DUQUEL SE TROUVE LA MAISON RENÉ-LECLERC, INC. — L'ÉMISSION SERA PLACÉE AU CANADA SEULEMENT.

Une des plus importantes opérations financières de fin d'année vient d'être conclue, alors qu'un groupe de maisons financières composées de René-L. Leclerc, Inc., Noshit, Thomson and Co., et H. son Bros., a acheté ferme \$2,500,000 d'obligations ou lère hypothèque 6 1/2 p.c., vingt ans, amortissables, de la Windsor Hotel Limited.

L'émission porte jouissance du 1er janvier 1923 et est remboursable à la même date en 1943. Les obligations portent gage de l'ère hypothèque, avec limitation du montant émis sur les biens immobiliers et les terrains ayant une superficie d'au-delà 90,000 pieds carrés. L'hôtel occupe l'espace compris entre quatre rues, un bloc entier, avec façade sur la Place Dominion. C'est un emplacement unique en son genre au Canada et il n'en est certainement pas de mieux approprié aux fins d'un hôtel dans cette ville par sa situation à proximité des principales gares de trois réseaux trans-Canada et du district des grands magasins et des théâtres.

La moyenne de deux expertises pour l'évaluation des terrains et bâtiments donne une valeur qui dépasse \$5,500,000. L'actif global et net de la compagnie, compte tenu de la présente finance, ressort à \$6,637,384, soit \$2,655 pour chaque \$1,000 de capital-obligations. Le produit net (bénéfices) applicable au service des intérêts dans les trois dernières années, a été de \$552,619, soit plus de 3 1/4 fois les charges financières de l'emprunt.

L'intention est de lancer cet emprunt au début de l'année nouvelle, exclusivement sur les places financières canadiennes. La nouvelle qui a paru tout dernièrement dans ces colonnes se trouve ainsi confirmée.

La Banque Union

Winnipeg, 28. — Le cinquante-huitième rapport de l'Union Bank of Canada, pour l'exercice terminé le 30 novembre 1922, vient d'être adressé aux actionnaires. Il indique le maintien d'une forte position liquide et du ralentissement de l'activité commerciale.

L'actif total de la banque s'élève à \$143,218,484. Sur ce montant, \$67,014,032 représente l'actif liquide, soit 53.49 pour cent du passif envers le public. L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu au bureau-chef de la banque, à Winnipeg, le 11 janvier.

Comme dans le cas de plusieurs autres institutions bancaires, financières et commerciales, faites pour l'année, déductions ont été faites pour les dettes mauvaises ou douteuses, accusée une baisse comparative à l'année précédente. Les profits nets, sont de \$1,131,000, soit l'équivalent de 14.14 pour cent du capital-actions. Le dividende ordinaire de dix pour cent a été payé aux actionnaires et la somme de \$300,000 a été portée au fonds des contingences. On a aussi porté au fonds de pension des officiers la somme de \$10,000 et \$79,570 pour pourvoir au paiement de la taxe fédérale sur la circulation. Un solde créditeur de \$483,175 a été porté au fonds de surplus.

Les prêts courants au Canada se totalisent à \$54,756,231. Les prêts à vue au Canada, avec garantie sur grains, se chiffrent à \$7,632,876.

Les dépôts s'élèvent à \$108,249,876, une diminution de \$8,473,879, comparative aux chiffres de 1921; ce qui est une comparaison avantageuse, si l'on tient compte de la dépression commerciale.

L'émission du téléphone Bell

M. G. F. Sise, vice-président de la Bell Telephone Co., annonce que la nouvelle émission de \$6,408,000 de capital-actions de la compagnie a été bien accueillie. Les actionnaires et ceux qui avaient acheté des droits, en ont absorbé plus de 36 p.c.

LES MINES

Dernières cotes fournies par J.-T. Armand et Cie, 58, rue St-Jacques.	Dem.	Offre
Mines d'argent		
P. O. Bailly	1 1/2	2 1/2
M. E. Beaver Cons.	20	21
M. E. Castle Tretheway	24	25
M. E. Conliffe	1.80	1.75
M. E. Crown Reservoir	30 1/2	30
M. E. Kerr Lake	22 1/2	23
M. E. La Rose	20	21
M. E. McKim Dar Sygne	20	21
M. E. Mining Corp. of Can.	92	95
M. E. Oshin	6.00	6.20
M. E. Nipissing	1 1/2	1 1/2
M. E. Peterson Lake	10 1/2	10
M. E. Temiskaming	32	31
M. E. Tretheway Exp. R.	4	3 1/2
MINE D'OR		
Pros. Algonquin	4	4
Pros. Atlas	2 1/2	2 1/2
Pros. Apex	14 1/2	14
Pros. Argonaut Gold	51	50
Pros. Baldwin Gold Mines	6 1/2	6 1/2
Pros. Boston Creek Mines	18 1/2	18
Pros. Buckingham	16 1/2	16
Pros. Chant Hughes	15	14 1/2
Pros. Clifton	35	34
Pros. Cons. West Dome Lake	26 1/2	26
Pros. Davidson Consol.	44 1/2	44
Pros. Dome Mines Kirkland	4	4
Pros. Gold Lake	30 1/2	30
Pros. Gold Reef	1 1/2	1 1/2
Pros. Huntin Kirkland	47 1/2	47
Pros. Hollinger	12 1/2	12
Pros. O. Keora	8 1/2	8
Pros. O. Kirkland Lake	40	39
Pros. O. Lake Shore Mines Ltd.	28 1/2	28
Pros. E. McIntyre	18 1/2	18
Pros. Moneta	12 1/2	12
Pros. Newray Mines Ltd.	28	27 1/2
Pros. Parc Crown	18 1/2	18
Pros. Parc Tisdale	2 1/2	2 1/2
Pros. Preston East Dome	19 1/2	19
Pros. Schumacher	45	44
Pros. Vio. Cons. Mines	60	58
Pros. South Keora Mines	24 1/2	24
Pros. O. Tack Hughes	8 1/2	8
Pros. Thomson East	1 1/2	1 1/2
Pros. Winkenda	8 1/2	8
Pros. Waspita	3 1/2	3 1/2
Pros. West Tre Mines Ltd.	20 1/2	20
M. E. Wright Hargrave	310	310

CLASSEMENT

Nos. — Prospect — Prospect — Prospect

M. E. — Prospect — Prospect — Prospect

LA MATINÉE À LA BOURSE

A PART QUELQUES HAUSSES ICI ET LA, LE MARCHÉ EST GÉNÉRALEMENT RÉACTIONNAIRE. LES ACTIONS DE LA BANQUE D'HOCHELAGA SE HAUSSENT DE QUATRE POINTS.

Le fait le plus intéressant, ce matin, sur notre place a été la hausse prononcée des actions de la Banque d'Hochelaga. Leur cours, qui était de 145 1/2, hier soir, est monté jusqu'à 149 1/2 pour fermer légèrement en deçà à 149 1/4. Cette hausse est plus que justifiée par l'excellent rapport financier qui était adressé, tout récemment, aux actionnaires. La liste, à quelques exceptions près, a été réactionnaire. Les actions communes British Empire Steel ont subi une perte d'un point et un quart, fléchissant jusqu'à 8. Les papiers mêmes ont été lourds, particulièrement le Laurentide, en baisse de 3/4 de point, les deux Spanish, en baisse, le commun, d'un demi-point, le préféré, de 1/2 de point. Le Price, d'un demi-point. L'Abitibi et le Brompton sont restés fermes. Signalons encore une baisse d'un demi-point du National Breweries, une baisse semblable du Brazilian ainsi que du Shawinigan.

Les rares stocks forts ont été le Textile, en hausse de trois points, le Lake of the Woods, en hausse d'un point et le Twin City en hausse de 1/2 de point. Il s'est vendu, au cours de la séance, 4,690 actions, dont 1,485 Abitibi, 121 Bell Telephone, 345 Breweries, 340 Brompton, 105 British Empire Steel, 155 Illinois, 112 Laurentide, 155 Howard-Smith, 115 Quebec Railway, 130 Shawinigan, 100 Spanish River, 145 Dominion Textile, 185 Canadian Car de préférence, 270 Canada Steamships de préférence, 105 Spanish River de préférence.

Les fonds américains font prime de 1 3/4 cent à Montréal; le franc français fait à Montréal .0736 et à New-York .0727; la livre sterling fait à Montréal \$4.705 et à New-York \$4.65.

OPERATIONS DE LA MATINÉE

(Cours fournis par la maison L. G. Beaubien et Cie.)

Transactions de 10 h. a.m. à midi et demi	Steel of Canada, 60 à 68.
National Breweries, 25 à 51, 10 à 50 1/2, 23 1/2 à 40 à 50 1/2.	
Abitibi P. and P., 100 à 70 1/2, 47 1/2 à 70, 50 à 70 1/2, 45 à 70 1/2.	
Asbestos Corp. 5 à 66.	
Asbestos Ptd. 15 à 86.	
Bell Telephone, 112 à 112 1/2.	
Brazilian Traction, 5 à 45, 40 à 44 1/2, 35 à 44 1/2.	
B. E. Emp. Steel, 75 à 9 1/2.	
B. E. Steel, 20 à 20 1/2.	
Brompton P. and P., 60 à 20 1/2, 80 à 30 1/2.	
C. E. 30 1/2, 40 à 20 1/2, 1ère pfd. 5 à 7 1/2.	
Detroit United, 5 à 68.	
Cons. Smelting 65 à 20 1/2.	
Canada Steamship pfd. 24 à 55, 10 à 54 1/2.	
Laurentide Co., 10 à 95 1/2, 85 à 94 1/2, 2 à 95 1/2 à 94 1/2.	
Montreal Power, 4 x 104 1/2, 45 à 104 1/2.	
Price Bros., 40 à 47.	
Quebec Ry., 10 à 24 1/2.	
Spanish River, 20 à 20 1/2.	
Spanish River pfd., 55 à 107.	
Wayagamack, 25 à 62.	
Canada Car pfd., 145 à 68 1/2.	
Howard Smith Co., 100 à 80.	
Pennamans, 5 à 120.	
Cement Ptd., 10 à 100.	
Canada Cottons, 20 à 115.	
Dom. Iron Pfd., 20 à 70.	
Steel of Canada pfd., 30 à 95 1/2.	
National Breweries, 45 à 50 1/2.	
Abitibi P. et P., 150 à 70 1/2, 220 à 70 1/2, 10 à 70 1/2, 25 à 70 1/2.	
Asbestos Cons., 20 à 66.	
Bell Telephone, 10 à 112 1/2.	
Brit. Emp. Steel, 10 à 9 1/2, 150 à 208.	
B. E. Steel, 20 pfd., 120 à 23 1/2, 35 à 20 1/2.	
Brompton P. et P., 25 à 30, 30 à 30 1/2.	
Cons. Smelting, 15 à 20 1/2.	
Canada Steamship Pfd., 10 à 55.	
Quebec Ry., 100 à 24 1/2.	
Spanish River, 20 à 20 1/2, 30 à 98 1/2.	
Spanish River pfd., 50 à 106 1/2.	
Shawinigan, 20 à 112.	
Wayagamack, 25 à 62.	
Canada Car Pfd., 25 à 68 1/2.	
Canadian General Electric, 40 à 80.	
Converters, 10 à 95.	
Illinois, 30 à 38.	
Dominion Textile, 30 à 185, 35 à 184, 15 à 185.	
Tuckett Pfd., 5 à 62.	
Howard Smith Pfd., 10 à 100 1/2, 5 à 100.	

Dividendes déclarés

La Banque Nationale. — Dividende de 1 1/2 p.c., pour le trimestre se terminant le 31 janvier payable le premier février aux inscrits du 15 janvier.

Ex-dividende aujourd'hui

Holt Renfrew Co. — 1 3/4 pour cent sur les actions de priorité, payable le 2 janvier.

Cours du change

Cote des devises étrangères de L.-G. Beaubien et Cie, banquiers et agents de change, 50, Notre-Dame-Ouest, Montréal.

Cours moyens le 28 déc. 1922.

N.-Y.	Mont.
Angleterre	\$4.65 \$4.705
France	.0727 .0736
Belgique	.0665 .0673
Italie	.0507 .0515
Suisse	.1880 .1915
Hollande	.3969 .4014
Espagne	.1575 .1595
Allemagne	.000189 .000190
Norvège	.2887 .2717
Suède	.1898 .1920
Danemark	.2073 .2085
Autriche	.000015 .000015
Bretail	.1158 .1170
Etats-Unis	Prime, 13-32.
Marks allemands (chèques)	1,000,000 pour \$185; 100,000 pour \$19; 10,000 pour \$2.15.

Prochains emprunts

New-York, 28. — On s'attend à ce que le Canada cherche à emprunter sur le marché de New-York, au cours de 1923 et l'on parle déjà d'une émission de \$150,000,000. Le gouvernement aura à rencontrer sur ce marché l'an prochain pour plus de \$38,000,000 d'échéances et la-dessus on compte qu'il y aura \$30,000,000 à rembourser. Il y a encore un certain nombre d'emprunts provinciaux qui échouent.

M. W. S. Fielding, le ministre des finances du Canada, partira de Londres le 6 janvier et l'on croit qu'il débarquera à New-York et qu'il y rencontrera des banquiers américains.

On peut aussi supposer que le Canada emprunte canadien se ne à New-York et à Londres.

A Wall Street

New-York, 28, (10h. 30). — Les prix des valeurs de Bourse ont évolué en des limites étroites et irrégulières en ouverture, ce matin, mais la tendance était à la hausse. Le Piggly Wiggly a conquis un nouveau sommet en montant d'un point. Le General Electric, l'United States Steel, le May Department Stores, le Chandler Motors, l'Eastman Kodak et le Retail Stores se sont bien vendus; leurs gains ont varié entre des fractions considérables et un point. Le Studebaker, qui avait fait une avance marquée au début de la semaine a baissé de 1 point 1/4 sur des prises de bénéfices. On notait aussi la faiblesse chez l'American Tobacco, l'American International Corporation, l'Union Pacific, le Baldwin, l'International Paper et le Transcontinental Oil. Les premières pertes se sont limitées cependant à des fractions. Le Fisher Body a débute 1 point 1/2 plus bas.

Les changes étrangers étaient souples, la livre sterling à demande cotait \$4.64.

LES GRAINS

(Cours fournis par la maison Quintal et Lynch, 59, rue Saint-Pierre.)

A WINNIPEG		
Blé—	113 1/2	112 1/2
Décembre	116 1/2	115 1/2
Mai		
Avoine—	47 1/2	47 1/2
Décembre	50	50
Mai		
A CHICAGO		
Blé—	127 1/2	127 1/2
Décembre	126 1/2	125 1/2
Mai		
Avoine—	73 1/2	72 1/2
Décembre	72 1/2	72 1/2
Mai		
Maïs—	43 1/2	43 1/2
Décembre	46	45 1/2
Mai		

Un emprunt de l'Alberta

Edmonton, 28. — Une nouvelle émission, probablement de \$3,000,000, sera mise sur le marché par le gouvernement provincial, vers la fin-janvier. Ce sera sur la base de vingt ans, 5 pour cent, en fonds canadiens et américains. On projette de faire la vente par soumission.

Cette émission fait partie du montant autorisé en 1922. Le produit de l'emprunt sera appliqué aux travaux publics et à d'autres dépenses.

EMPRUNT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Date, 28 décembre 1922			
	Echéance	Prix	Rendement
1	déc. 1925	99.20	5.28
1	oct. 1931	99.85	5.03
1	mars 1937	100.00	5.00
1	nov. 1923	100.40	5.07
1	déc. 1927	101.20	5.22
1	nov. 1933	104.00	5.02
1	déc. 1937	106.00	5.04
1	nov. 1924	100.35	5.32
1	nov. 1934	100.80	5.42
1	nov. 1927	100.70	5.33
1	nov. 1932	100.70	5.42

\$3,000,000.

SERONT PRÊTES A MOINS DE 4% D'INTERET AUX

PERSONNES QUI FERONT PARTIE DE NOTRE

DEUXIEME EMISSION

complètement indépendante de la première émission et dont les contrats commencent par le numéro UN.

Voulez-vous avoir de l'argent à moins de quatre pour cent d'intérêt pour acheter ou bâtir votre propriété à votre goût?—pour rembourser vos hypothèques, etc?

Voulez-vous recevoir votre capital dans le plus court délai possible?

Voulez-vous épargner — et vous enrichir comme l'ont fait des centaines de personnes avec notre système coopératif?

Remplissez le bulletin ci-dessous.

LA SOCIETE DE CONSTRUCTION DE MONTREAL

15, Boulevard Saint-Laurent

Veuillez sans engagement de ma part me donner tous les détails concernant votre deuxième émission.

Nom Adresse

Je suis visible à heure.

NOUVELLES EMISSIONS:

6%	\$200,000.00	6%
PAROISSE DE ROSEMONT		
Montreal		
Echéances:	5 à 10 ans	
Intérêts:	mai et nov.	
Nous avons toujours en disponibilité les obligations du Gouvernement Canadien, Province de Québec et autres.		
\$90,000.00		6%

VILLE DE ST-TITE

Echéance: Septembre 1932
Coupons: Sept. et mars
Payable: Québec, Montréal, St-Tite.
Demandez notre liste de placements de décembre.

La CORPORATION des OBLIGATIONS MUNICIPALES

ZÉNE DUPONT Président
123 CÔTE DE MONTAGNE, QUÉBEC
Téléphone 6932



J.W. SIMARD Vice-Président
7 PLACE D'ARMES
Téléphone Main 1824



Dix millions de voyageurs à Montréal dans l'année!

CE chiffre des arrivées et départs indique l'importance du trafic reçu, l'an dernier, aux terminus du port et des voies ferrées. Il faut à cela ajouter les touristes déversés au cours de l'été par près de 100,000 automobiles, pour se faire une idée complète du mouvement des voyageurs à Montréal.

Tous les chemins conduisent à Rome. De même le Square Dominion est le rendez-vous naturel de ces foules. De là, à quelques minutes, elles se répandent dans la ville par les grandes artères où se trouvent: magasins, théâtres, hôtels, gares et autres facilités indispensables aux voyageurs.

Sauf certaines croisées de rues où le trafic est le plus intense, il n'existe peut-être pas au Canada d'endroit où le terrain ait une valeur plus grande; il n'en est certainement aucun où cette valeur soit plus sûrement établie par des avantages exceptionnels de situation.

RENÉ-T. LECLERC

INCORPORÉE
MONTREAL QUÉBEC
160, rue Saint-Jacques, 74, rue Saint-Pierre
(MAISON FONDÉE EN 1901)

OLD CHUM

LE TABAC À FUMER

dont "la vente surpasse celle de toute autre marque en Canada"

"SA QUALITÉ SUPÉRIEURE EN EST LA RAISON"

Paquets de 15¢ & 25¢ Aussi en boîtes métalliques d'une 1/2 lb.

Vacances de Noël et du Jour de l'An

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Excellent service de train fourni dans toutes les directions

Montréal-Toronto	Montréal-Ottawa	Montréal-Sherbrooke
De la gare Bonaventure	De la gare Bonaventure	De la gare Bonaventure
Quitte Montréal	Quitte Montréal	Quitte Montréal
" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "
" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "
De la gare Bonaventure	De la gare Bonaventure	De la gare Bonaventure
Quitte Montréal	Quitte Montréal	Quitte Montréal
" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "
" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "
Tous les billets Montréal-Toronto et au delà permettent de choisir entre la route du Grand Tronc et celle du Chemin de fer National du Canada, via Ottawa.	Tous les billets permettent de choisir entre la route du Grand Tronc et celle du Chemin de fer National du Canada.	Wagons-salons et buffets aux principaux trains de jour. Wagons-observatoire - bibliothèque et lits, wagons-salons à compartiments, bouddoirs et lits aux principaux trains de nuit.

Explication des signes: * Tous les jours; + Tous les jours, sauf le dimanche.

Pour renseignements, billets et réserve de places, s'adresser au bureau des billets de la ville, 230, rue St-Jacques, Main 3620; à la gare Bonaventure, Main 3650, au terminus du tunnel, Up 7873.

NE PLACEZ PAS UN SOU

avant d'avoir pris chez Versailles-Vidrecaire-Boulais (limitée) tous renseignements sur actions privilégiées 8% cumulatif de Dupuis Frères (limitée), remboursables par amortissements à \$110 par \$100 le ou avant le 15 août 1936.

LA VIE SPORTIVE

Oscar Deschamps réussira-t-il à vaincre Hally Hopwood?

Les amis de notre boxeur Canadien-français croient que le protégé de Louis Crevier battra son adversaire en moins de cinq rondes — Le programme de ce soir au Monument National.

C'est ce soir qu'a lieu le grand tournoi de boxe organisé par Jimmie McKinnie, gérant du club athlétique Regal. Nous en avons déjà publié le programme préliminaire et tous les amateurs de boxe connaissent les qualités et les mérites des boxeurs qui se rencontreront à ce tournoi. On s'attend à des sensations et il y en aura certainement si l'on en juge par la détermination de ceux qui figureront dans les principaux numéros, sans compter que l'on a ajouté aux préliminaires un numéro spécial qui comprend une rencontre entre le sergent américain Leavitt et Emile Maupas, deux lutteurs.

Tous ceux qui sont au courant de la boxe se plaisent à reconnaître que l'assaut de ce soir, au Monument national, entre Oscar Deschamps et Hally Hopwood, sera certainement un des plus durs que le boxeur local ait jamais livrés. Des experts s'accordent à dire que Deschamps devra faire preuve de tout son savoir et de toutes ses capacités quand il se trouvera en face de Hopwood. Celui-ci a une bonne réputation dans la classe pugilistique et on le classe généralement au-dessus de la moyenne. Ce n'est pas que Deschamps manque de détermination, car on rapporte qu'il est en excellente condition et qu'il ne négligera rien pour se débarrasser de son adversaire, mais il ne devra pas être victime d'un excès de confiance. Les amis intimes d'Oscar croient que le protégé de Louis Crevier réussira à vaincre son adversaire en moins de cinq rondes.

Un autre assaut qui suscite un vif intérêt est celui qui mettra aux prises Sammy Marco (Young Michaels) et Chris Newton, dans la semi-finale. Le renommé de Marco l'a précédé, avant qu'il nous arrive des Etats-Unis. Marco est un

jeune Montréalais, mais c'est sa première apparition ici. Il s'est distingué en maintes circonstances à New-York où il a créé une excellente impression. Marco, qui a remporté la décision sur Young Diamond, Joe Glick et plusieurs autres, doit rencontrer prochainement Redcap Wilson, qu'un très grand nombre connaissent ici.

Ces deux seuls numéros, par la valeur des boxeurs qui y figurent, suffiraient à faire de la soirée de ce soir un véritable régal, et il ne fait pas de doute qu'ils attireront une nombreuse assistance. Les amateurs de boxe en auront pour leur argent.

Avec le numéro spécial qui vient d'être ajouté au programme de la soirée, les préliminaires seront au nombre de trois: le sergent américain Leavitt, vs Emile Maupas, dans une rencontre à la lutte; Horace Robert vs Kid Bratton et Armory Vincent vs Georges Leblanc, de la Nouvelle-Angleterre. On verra ensuite à l'œuvre Sammy Marco vs Chris Newton et Oscar Deschamps vs Hally Hopwood.

Comme nous l'avons déjà dit, cette soirée de pugilat est organisée par le club athlétique Regal. Ce club a fait beaucoup de démarches pour faire de cette soirée un véritable succès, mais ce programme sera considéré comme le dernier si les recettes ne couvrent pas les dépenses. L'intérêt manifesté par le public, cependant, permet de croire que la séance sera libéralement encouragée.

Cette soirée sportive

La soirée sportive qui devait avoir lieu au Monument national mardi dernier au bénéfice des sinistrés de Terrebonne a dû être contremandée à la toute dernière

QUINZE NOUVEAUX MEMBRES POUR LE NATIONAL

QUILLES

S'il est vrai que "charité bien ordonnée commence par soi-même", ceux qui s'imaginent avoir des étreintes à faire à tout le monde devraient d'abord commencer par s'en payer à soi-même, et parmi l'immense variété de jolis cadeaux qui sont à la portée de tous, il n'en est peut-être pas de plus utiles et de plus pratiques que de se procurer les avantages qui sont attachés à un certificat de membre du National. Selon sa bourse, toute personne peut devenir membre à Vie ou membre actif du National.

Les avantages d'un pareil cadeau sont multiples et entre autres, c'est que le bénéficiaire peut en jouir pendant au moins un an.

Il peut acquiescer, en fréquentant le gymnase, la force et la santé. En rencontrant les membres du National, il peut établir de bonnes relations qui lui seront peut-être utiles dans la vie.

Pour résumer, nous pouvons dire que tout aspirant devenant membre du National y trouvera certainement son profit en même temps qu'il aidera au succès de l'Association.

Les candidats suivants ont été admis membres actifs du National à l'assemblée de mardi soir dernier:

Duchess Eddie, 20 ans, vendeur, 1703F Chateaubriand; Provost Marc, 16 ans, comptable, 73N de l'Épée; Desrochers Arsène, 23 ans, voyageur de commerce, 151 Notre-Dame-ouest; Lortie Ernest, 32 ans, agent, 230 St-Jacques; Bélanger Rolland, 19 ans, commis, 106 Cherrier; Lamour S., 30 ans, avocat, 250 Parc Lafontaine; Bédard Jean, 18 ans, boucher, 955 Evelyn; Verdun; Toussaint Henri, 23 ans, voyageur de commerce, 1538 Jeanne-Mance; Germain Hector, 20 ans, comptable, 92 Panet; Normandin J., 52 ans, notaire, 365 St-Hubert; Charland Emile, 37 ans, marchand, 906 Sherbrooke-est; Donaher Fred., 22 ans, comptable, 143 Laval; Bissonnette J.-A., entrepreneur, 101 Metana; Gysler R.-C., 21 ans, comptable, 2557 Ave. du Parc; Poitras Léo., 27 ans, vendeur, 813 St-Hubert.

Il est bon de faire remarquer que les quotidiens français de Montréal dont on s'est servi des noirs à ce propos n'ont fait que prêter le concours de leurs colonnes à cette entreprise et n'ont été pour rien du tout dans l'organisation de la soirée, de ses détails et

des tournois sportifs qui devaient y avoir lieu. C'est un homme de sport bien connu à Montréal qui a eu l'idée de l'affaire, l'a lancée, après s'être assuré le concours d'une certaine publicité de la part de quotidiens montréalais et qui a vu aux détails de toute la soirée.

Les honneurs ont été assez partagés dans la quatrième série des parties de quilles pour équipes de 2 hommes, dans la classe A et B.

L'équipe Sauvageau-Meurier a gagné le plus grand nombre de parties, 4 sur 5, tandis que l'équipe St-Maurice-Lintault a obtenu le plus grand total, avec 1866 en 5 parties.

C.-E. St-Maurice, qui détient le record de la salle pour la meilleure partie simple, a fait la meilleure partie de la série avec 227.

Voici la position des équipes à date:

Equipe Léger-Benard . . . 12 8
St-Maurice-Dufresne et
Lintault . . . 12 8
Cardinal-Valin . . . 11 9
Sauvageau-Meurier . . . 10 10
Aubry-Cardinal . . . 8 12
Lecavalier-Lamoureux . . . 7 13
Meilleure moyenne E. Meurier 1925
Meilleure partie simple Meurier 242
Plus grand total en 5 parties
E. Meurier . . . 987
Total partie simple pour
équipe Sauvageau-Meurier 419
Total pour 5 parties
St-Maurice-Lintault . . . 1866

RAQUETTE

Les raquetteurs du National sont priés de se réunir à la Palestre vendredi soir pour assister à une assemblée très importante.

Paul Filiatrault, l'un des membres du club, a invité tous les raquetteurs du club à se rendre à son chalet de St-Vincent de Paul dimanche prochain. L'assemblée de vendredi soir est pour organiser cette sortie en raquette qui sera la première de la saison. Les Dames seront de la partie.

En autant qu'il y aura de la neige, le départ se fera de la Palestre vers 10 hrs. dimanche matin pour se rendre à St-Vincent de Paul où l'on prendra le dîner au chalet de M. Filiatrault.

Que tous les membres soient présents à l'assemblée de demain soir.

HAMILTON A TRIOMPHÉ DU ST-PATRICK

LES TIGERS ONT BATTU LES CHAMPIONS PAR UN RESULTAT DE 9 A 6. Hier soir — BOUGHARD S'EST MIS EN EVIDENCE DANS CETTE JOUÉE — BABE DYE EST FORT MALME-NE

Hamilton, 28. — Les Tigers ont causé une désagréable surprise aux champions, hier soir, dans la joute disputée en cette ville, lorsque les hommes de Ross ont triomphé du St-Patrick par un résultat de 9 à 6. Boughard, sur la ligne d'attaque des Tigers, a joué une grande partie et cet avant a donné du fil à retordre au gardien de buts Roach. Il fut sans contredit l'étoile de la soirée. Sa performance lui a attiré les applaudissements de la foule.

Babe Dye qui était enclin à la brutalité au commencement de la partie fut sévèrement puni pour ses tactiques peu recommandables et aussi il retourna à Toronto après la joute avec deux dents de cassées, un bras grandement endommagé et l'on croit même qu'il a le nez cassé.

Le désastreux voyage de Hamilton n'a aucunement affecté l'assistance, car lorsque les joueurs entrèrent sur la glace, il n'y avait plus un seul siège de libre dans l'aréna.

Voici quel était l'alignement des équipes:

St-Patrick: Roach, Cameron, Stuart, Adams, Dye, Noble, Substituts: St-Patrick — Randall, Andrews, Scott, Denford. Hamilton: — Roach, Arbour et Graham. Arbitre: Cooper Smeaton.

SOMMAIRE

Voici le sommaire de la partie: Première période

1—Hamilton, Reize, 3.50.
2—St-Patrick, Stuart, 2.50.
3—St-Patrick, Dye, 6.00.
4—Hamilton, Roach, 3.30.

Deuxième période

5—Hamilton, Corbeau, 1.7.
6—Hamilton, Corbeau, 1.3.
7—St-Patrick, Dye, 1.0.
8—Hamilton, Wilson, 3.0.
9—Hamilton, Corbeau, 4.30.
10—St-Patrick, Dye, 8.00.
11—St-Patrick, Dye, 1.30.

Troisième période

12—Hamilton, Arbour, 2.30.
13—St-Patrick, Stuart, 5.30.
14—Hamilton, Roach, 3.0.
15—Hamilton, Roach, 2.00.

Partie nulle entre Ottawa et Canadien

CES DEUX CLUBS LAISSERONT LA GLACE AVEC UN RESULTAT DE 2 A 2 APRES VINGT MINUTES DE JEU SUPPLEMENTAIRE.

Ottawa, 28. — Après avoir joué vingt minutes supplémentaires hier soir à l'Aréna Day, les clubs Canadien et Ottawa laisseront la glace sur un pied d'égalité, le résultat étant de 2 à 2. Ce fut une véritable bonne partie de hockey, comprenant beaucoup de jeu individuel tout aussi bien que d'ensemble qui tint l'assistance en suspens durant toute la partie. Les deux clubs étaient bien balancés, et le fait saillant de la partie a été le jeu admirable des deux gardiens de buts, Benedict et Vézina. Ce jeu a été particulièrement notoire dans la période supplémentaire, alors que les attaques étaient nombreuses et les lancers multiples, mais seulement pour être dirigés loin des filets par les gardiens.

ALIGNEMENT

Canadien: Vézina, S. Cleghorn, Couture, O. Cleghorn, W. Boucher, Joliat. Substituts—Canadien: Bell, Pitre, Berlinguette, Malone; Ottawa: Darragh, Helman, Clancy. Arbitre: Harvey Pulford.

Voici le sommaire de la partie:

Première période

1—Ottawa, Nighbor . . . 12.00
2—Ottawa, Nighbor . . . 5.25
3—Canadien, S. Cleghorn . . 1.25

Seconde période

4—Canadien, W. Boucher . . 6.15

Troisième période

Pas de point.

Période supplémentaire

Pas de point.

Score final: Ottawa, 2; Canadien, 2.

Dans New-Castle

Londres, 28 (S.P.A.) — L'élection partielle dans New-Castle est rendue nécessaire par la mort du député travailliste J.-N. Bell, aura lieu vers le 20 janvier. Les candidats suivants sont sur les rangs: Arthur Henderson, travailliste, le capitaine R. Geo, croix Victoria, conserva-

teur, ancien député de Woolwich et le major S. Barnes, libéral indépendant, ancien député de la circonscription battue par M. Bell aux élections générales du 15 novembre.

Les libéraux partisans de M. Lloyd George ont fait un sacrifice en s'abstenant de faire la lutte avec le major Barnes. En 1918, dans New-Castle, le major Barnes devint un adversaire irréductible de M. Lloyd George.

L'Egypte veut avoir le monopole

Londres, 28 (S.P.A.) — Les dépêches d'Egypte aux journaux de Londres signalent l'inquiétude toujours croissante que les explorateurs étrangers éprouvent à l'encontre de la nouvelle loi de M. Lacau conservateur des antiquités du gouvernement égyptien, est en train de rédiger. D'après cette loi, le gouvernement seul mettra la main sur les objets antiques qui se découvrent à l'avenir et les découvreurs n'auront aucune part.

On dit que les explorateurs américains s'opposent eux aussi à ce règlement. Il paraît qu'ils ont signé de concert avec les Anglais une protestation que l'on fera parvenir au roi Fouad, au cabinet égyptien, à M. Lacau et au feld-maréchal Vicomte Allenby, haut commissaire britannique.

Les archéologues prédisent que si cette loi est adoptée, elle portera le coup de mort à l'exploration en Egypte, car les Anglais et les Américains qui fournissaient l'argent pour pousser les travaux de recherches ne voudront plus contribuer de leur bourse si leurs musées ne s'enrichissent point de découvertes.

Rencontre entre communistes et fascistes

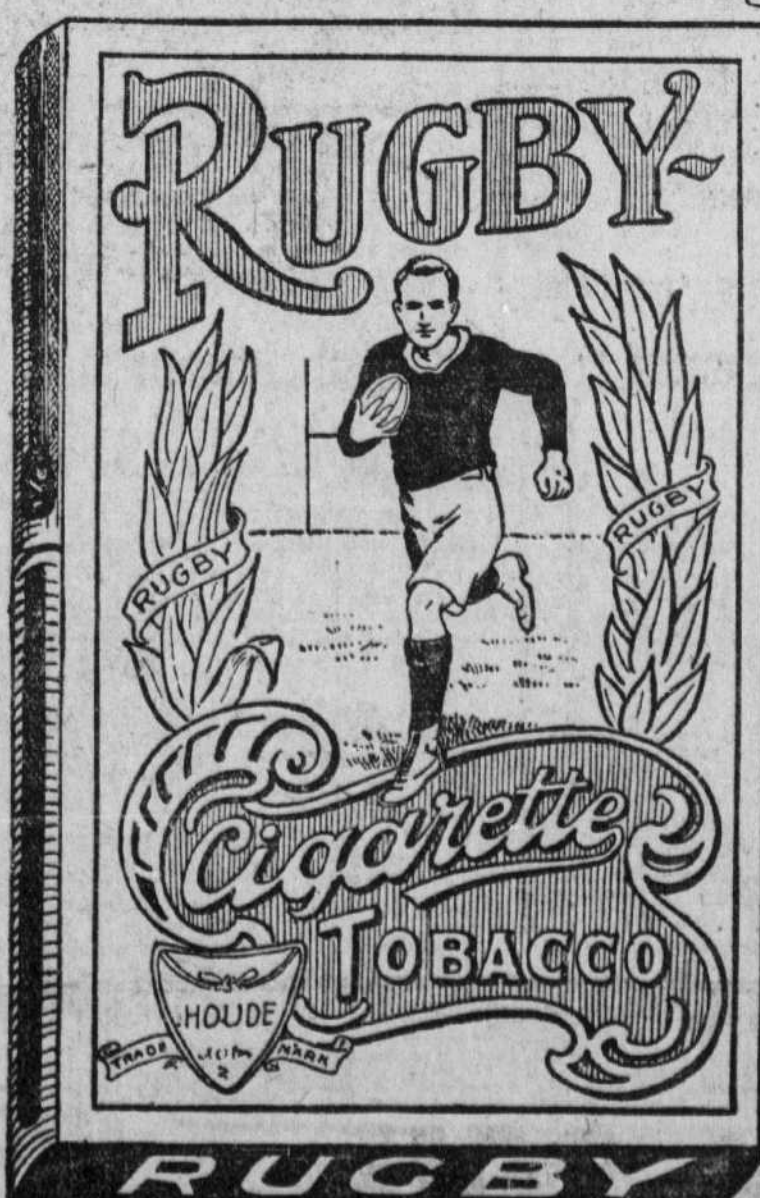
Londres, 28 (S.P.A.) — Une dépêche de Rome au Central News annonce que des rencontres sanglantes se sont produites en différents endroits durant les congrès de Noël entre fascistes et communistes.

A Piana, près de Venise, les communistes ont déchiré les placards fascistes, alors les fascistes qui se trouvaient dans le voisinage de ce village se sont réunis et ont marché sur Piana où ils ont entouré d'un cercle de feu la maison dans laquelle les communistes s'étaient réfugiés et les ont forcés à se frayer un chemin à travers les flammes. Durant cette bagarre deux personnes ont été tuées et plusieurs blessées.

LE TABAC

à Cigarette

RUGBY



25 Cigarettes pour 10¢

"Faites vos Cigarettes"

Le "RUGBY," destiné à ceux qui font eux-mêmes leurs cigarettes est un harmonieux mélange de tabacs de Virginie choisis doux—d'arôme exquis, riche, tout-à-fait satisfaisant. Un paquet de "RUGBY" à 10c. vous permettra de faire 25 cigarettes ou plus—des cigarettes de premier choix, faites à votre goût, pour moins qu'un demi-sou chacune.

Papiers à cigarette
gratuits avec chaque paquet

LA FRANCE S'EMPARERAIT DES FORÊTS DE L'ÉTAT ALLEMAND

M. Poincaré désire avoir des garanties pour les réparations — La Belgique est du même avis.

Paris, 28 (S.P.A.) — M. Poincaré se propose, comme conséquence de la décision de la commission des réparations, de déclarer l'Allemagne en défaut pour ses livraisons de bois, de présenter à la conférence des premiers ministres alliés qui doit avoir lieu ici la semaine prochaine, un projet de mainmise sur les forêts d'Etat allemandes comme garantie. Si les autres premiers ministres n'approuvent pas ce projet, il est entendu que la France agira seule.

On craint maintenant que l'attitude de la France et de l'Angleterre ne soit aussi opposée lorsque les premiers ministres se réuniront de nouveau qu'elle l'était lors de la dernière conférence de Londres. Sir John Bradbury s'est rendu à Londres pour voir le premier ministre Bonar Law et les autres membres du gouvernement et discuter avec eux les conséquences de la décision de la commission des réparations et la question de la politique générale de l'Angleterre à la conférence des premiers ministres.

UNE ACTION MOINS SEVERE

Les raisons données par Sir John pour refuser de voter en faveur de la déclaration de défaut, raisons que l'on suppose refléter la position prise par M. Bonar Law, sont que certaines circonstances atténuantes militent en faveur d'une action moins sévère à l'égard de l'Allemagne et de plus, que les Alliés ont arrêté une ligne de conduite moins radicale au cas où l'Allemagne ne ferait pas toutes ses livraisons. On attribue aux efforts personnels de M. Poincaré la victoire de la France à la commission des réparations.

Bien que les Etats-Unis n'aient pas droit de vote dans la commission, les vues de ses représentants ont toujours eu du poids surtout lorsqu'une question importante était étudiée par la commission, comme c'était le cas hier. On dit à ce sujet que les vues des coulis américains approchaient celles des représentants anglais. La décision de la commission a causé une grosse surprise non seulement en France mais aussi à l'étranger, vu qu'il était entendu que rien ne serait décidé par les commissaires avant la réunion des premiers ministres.

LA BELGIQUE ET LES GARANTIES

Bruxelles, 28 (S.P.A.) — Faisant allusion au Sénat hier à la prochaine conférence des premiers ministres alliés à Paris, M. Jaspars, ministre des affaires étrangères de Belgique, a déclaré qu'il était impos-

L'ACCORD N'EST PAS PARFAIT A LAUSANNE

Plusieurs questions divisent encore les délégués — Les nationalistes turcs envoient deux notes énergiques — Les navires grecs pourront pénétrer dans la mer Noire à certaines conditions.

(Dépêches de la nuit.)

Lausanne, 28 (S.P.A.) — Un grand malaise règne à la conférence du Levant à mesure qu'approche le moment où une décision finale devra être prise sur les questions importantes au sujet desquelles des accords partiels seulement ont été conclus entre les Turcs et les alliés. La déclaration faite hier par Lord Curzon à l'effet que la Grande-Bretagne ne céderait pas Moussoul à la Turquie et qu'elle n'a pas l'intention de discuter plus à fond cette question, a donné lieu à des déclarations moins positives que d'habitude de la part d'autres délégués sur diverses questions, ce qui indique que la conférence a atteint son point culminant et que l'on se prépare à la dernière escarmouche.

Les sous-commissions ont fait peu de progrès. Riza Nur bey a été moins positif sur la question des minorités hier. Tout indique que le dernier assaut sera livré au commencement de la semaine prochaine mais les parties en présence sont tellement éloignées les unes des autres sur la question des capitulations, sur celle du contrôle des détroits et sur celle des droits des minorités que le résultat est incertain.

LES TURCS SONT SEVERES
Constantinople, 28 (S.P.A.) — Le Dr Adnan bey, représentant du gouvernement nationaliste à Constantinople, a remis aux commissaires alliés deux notes de son gouvernement. La première de ces communications déclare qu'aucun navire de guerre ou aucun sous-marin de plus de 1,000 tonnes ne pourra séjourner dans le port de Smyrne, qu'aucun autre navire de guerre d'une même nation ne sera admis dans le port avant le départ de celui qui y était précédemment et qu'aucun soldat ne pourra débarquer à Smyrne sans la permission des Turcs.

La deuxième note décrète que les autorités turques devront être avisées à l'avance de l'arrivée de tout navire de guerre dans un port turc, que tous les détails au sujet des dimensions, de l'armement et du but et de la durée de la visite de ce navire devront être données; que deux navires de guerre de la même nation ne pourront être admis en même temps et qu'aucun navire ne pourra entrer dans le port entre le coucher et le lever du soleil.

Cette note ajoute que la navigation des navires de guerre dans les eaux turques lorsqu'il y a du brouillard est "préjudiciable".

LES GRECS POURRONT ENTRER

Constantinople, 28. — Les nationalistes turcs ont averti l'ambassade américaine ici qu'ils avaient décidé d'autoriser les navires grecs à entrer dans la mer Noire pour transporter les réfugiés turcs d'Asie Mineure à la condition que ces navires ne battent pas pavillon grec et qu'ils soient escortés et surveillés par des destroyers américains.

C'est un revirement complet de politique de la part du gouvernement d'Angora qui, il n'y a pas très longtemps encore, avait catégoriquement refusé d'agréer une telle demande transmise par les autorités navales américaines ici. Cette nouvelle décision fait suite à celle prise par les Turcs de permettre aux chrétiens de quitter l'Anatolie quand cela leur plaira. On croit que ces deux mesures sont le résultat de la pression exercée par la conférence de Lausanne et aussi du fait que les Turcs ont réalisé que leurs décisions précédentes avaient créé une mauvaise impression dans le monde entier.

POTINS POLITIQUES

DANS TROIS-RIVIERES M. WILFRID GARIÉPY POSERAIT SA CANDIDATURE POUR LA LEGISLATURE. AUTRES CANDIDATS POSSIBLES.

Les Trois-Rivières, 28 (D.N.C.) — La presque certitude d'élections provinciales au mois de février a donné naissance aux Trois-Rivières à toute une série de rumeurs et de potins relativement aux candidatures probables dans les comités du district.

Dans le comté des Trois-Rivières, M. L.-P. Mercier, le député actuel, a annoncé sa candidature. Une nouvelle venant de Montréal et publiée hier dans un journal de Québec et dans un journal des Trois-Rivières disait que l'on induirait M. Mercier à donner sa démission et à céder le pas à M. Wilfrid Gariépy, autrefois ministre des affaires municipales dans le cabinet Stewart du Manitoba et présentement l'associé légal de M. Jacques Bureau, ministre des douanes dans le cabinet King.

Interviewé par téléphone hier, alors qu'il siégeait à la législature, M. Mercier a déclaré catégoriquement qu'il n'avait aucunement l'intention de démissionner en faveur de qui que ce soit.

Interviewé à son tour, M. Gariépy a gardé un mutisme absolu. A la triple question, à savoir s'il était vrai qu'il avait l'intention de poser sa candidature, s'il était vrai que le premier ministre l'attachait à lui avait offert un portefeuille dans son cabinet et s'il était vrai que l'on avait fait pression sur lui pour l'induire à se présenter, M. Gariépy a donné la réponse laconique: "Je n'ai rien à dire."

Malgré la dénégation de M. Mercier et le mutisme de M. Gariépy, ceux qui s'occupent de politique provinciale persistent à croire qu'il existe un gros fond de vérité dans cette rumeur que M. Taschereau n'intentionne de faire entrer M. Gariépy dans son cabinet.

En plus de ces deux candidatures possibles, il y aura certainement une candidature conservatrice et peut-être même une indépendante.

Un organisateur conservateur du district nous affirme qu'il y aura lutte dans les cinq comités du district des Trois-Rivières, savoir Trois-Rivières, St-Maurice, Champlain, Maskinongé et Nicolet.

TELEPHONE EST 8000

Aux Grands Magasins Dupuis

Magasins Ouverts Ce Soir Jusqu'à 10 Heures

UNE VENTE EXTRAORDINAIRE DE ROBES de CHAMBRE pour HOMMES



ROBES DE CHAMBRE en édredon Beacon épais différentes nuances; gris, brun, marron, marine et tan, marine et rouge, gris et écarlate; col châle, 3 poches; col et poignets bordés d'un corde, 4 boutons; toutes les grandeurs 34 à 44. Régulier, 12.50, vendredi...

8.95

Cravates

CRAVATES en pure soie de qualité supérieure; magnifique choix de dessins; forme à bout flottant; rég. 1.45, vendredi...

.98

Gants

GANTS de laine, pour hommes; nuances: brun, gris, noir, bruyère; la paire...

.69

—Au rez-de-chaussée.

ROBES DE CHAMBRE POUR GARÇONS

ROBES DE CHAMBRE pour garçons de 6 à 18 ans; nouveaux modèles en édredon Beacon de qualité supérieure; nuances et dessins des plus nouveaux; valeur de 7.50, pour...

4.95

—Au rez-de-chaussée.

Vestons de Fumeurs

VESTONS de fumeurs; importation américaine; choix de nuances; un magnifique cadeau pour le Jour de l'An; toutes les grandeurs jusqu'à 44. Spécial...

12.00



COMPLETS et PALETOTS pour HOMMES

Tous nos Paletots au Rabais

Magnifique PALETOT en gros tweed anglais réversible: avec doublure trois-quarts en drap Polo; confection soignée; grand choix de nuances et de modèles. Valeurs régulières jusqu'à 32.50, pour...

24.95

COMPLETS à 2 PANTALONS

Serge marine tout laine; modèles pour hommes ou jeunes gens; la confection et la coupe ne laissent rien à désirer; la meilleure valeur sur le marché...

29.50

Worsted de première qualité à fines rayures blanches sur fond bleu; un complet durable et de toilette; grandeurs 34 à 43...

35.00

—Au rez-de-chaussée.



Paletots pour Garçons

PALETOTS pour garçons et jeunes gens; grandeurs 31 à 35; modèle Ulster en frise grise ou brune ou en tweed mélangé; col transformable et ceinture.

Premier lot—valeur de 21.00, pour 7.95

Second lot—valeur de 15.00, pour 10.95



Guide pratique des Etrennes

Pour un monsieur !

Un homme est souvent difficile à contenter. C'est ce qui fait qu'on vient souvent nous demander conseil sur le choix de ses étrennes.

Dans un cas de ce genre, comme dans tous les cas, nous sommes entièrement à votre disposition. Nous avons des cadeaux pour contenter tous les goûts, à la portée de toutes les bourses.



Un homme préfère des bijoux simples. Il ne trouvera rien à redire à cette chaîne de montre à maillons en or vert et blanc de 14 carats, \$15.00



En fait de bagues, les hommes préfèrent généralement les chevalières très simples à écusson, comme celle-ci qui est en or solide à 14 carats, \$10.00. D'autres de \$5.00 à \$75.00.



Un homme est toujours fier de sa montre, surtout quand c'est une montre comme celle-ci. Très mince, mouvement BROKER garanti à 17 rubis, boîtier en or 14 carats \$100. avec boîtier en or doublé \$50.



Cet étui à Cigarettes est de forme cintrée pour aller facilement dans la poche. Argent sterling massif, devant grillé, \$17.75.



L'homme qui voyage appréciera le confort de ces bonnes Pantoufles pliantes "week-end". Peau souple d'agneau, semelles ouates. Gaine en cuir, \$3.50.



Service de Fumeur qui sort juste assez de l'ordinaire pour qu'on l'apprécie davantage. Bronze antique martelé. Diamètre du plateau, 11 pouces. Le Service complet, \$10.00.

Cigares aux Rabais



	Boîte de 10	de 25	de 50
Dandy	.49	1.09	1.98
Peg Top	.49	1.15	2.19
Artiste	.49	1.15	2.19
Havana Panatellas	.89	1.00	1.98
La Bohème	.89	1.79	3.50
La Crema	.99	2.19	3.89
Boston	.99	2.19	3.89
Ovido Congress	.99	2.19	4.19
Ovido Club	.99	2.19	4.19
Ovido Sportsman	.99	2.19	4.19
La Fortuna Imp.	.99	2.19	4.19
Benbey	.99	2.19	4.19
Bachelor	.99	2.19	4.19
White Owl	.99	2.19	4.19
La Champagne	.99	2.19	4.19
Simons Statesman	.99	2.19	4.19
" Roosevelt	.99	2.19	4.19
" Delmonico	.99	2.19	4.19
" Dimple	.99	2.19	4.19

2,000 boîtes de CIGARES HAVANA PANATELLAS et Dandy; emballage spécial pour Noël; la boîte de 25, vendredi...

1.00

PIPES dans des boîtes, porte-cigares, porte-cigarettes, porte-allumettes, etc., à des prix très modérés. Cadeaux toujours très appréciés.

Spéciaux du Matin

En vente, à l'ouverture des portes à 9 heures, tant que les lots dureront.

300 petits centres de toile, véritable broderie Madère; 6 pces de diamètre. Valeurs de .29, .39 et .49 pour...

.19

Bas en soie italienne, marques Kayser, Niagara Maid et Queen Quality; modèle un ou ajouré, de fantaisie; toutes les nuances; pointures 8 1/2 à 10. La paire...

2.49

BALAIS BISSELL, marque Champion, en bois dur fini acajou; roues en fer, bonnes brosses en crin; bonne qualité durable; rég. 4.50 pour...

3.69

BOLS ronds ou ovales en verre taillé, pour fruits; 8 pouces; deux modèles au choix; 45 seulement, chacun...

.98

Un seulement à chaque client. Pas de commande téléphonique ni contre remboursement (C. O. D.).

PERCOLATEURS à café et théières, en aluminium, modèle Colonial; 2 pintes; rég. 1.75 et 1.95 chacun...

1.29

—Au sous-sol.

PÂTISSERIE

Donnez-nous vos commandes pour vos pâtisseries du Jour de l'An; crèmes italiennes, petits fours, Saint-Honoré, macarons, glacés, etc., faits avec les ingrédients les plus purs, par des experts en fait de décoration.

Venez ce soir ou téléphonez à Est 8000 — rayon de la pâtisserie. —Au rez-de-chaussée.

PANTOUFLES



PANTOUFLES en feutre gris, rouge ou brun, pour hommes et garçons; semelle souple rembourrée en feutre; pointures 1 à 5, ou 6 à 10, la paire...

1.29

PANTOUFLES Kosey, pour garçons; feutre rouge, gris ou brun; semelle souple; pointures 11 à 13, rég. .98 la paire pour...

.69

CHOCOLATS 1.29

UN CADEAU TOUJOURS APPRECIÉ 4,000 boîtes de CHOCOLATS confectionnés spécialement pour nous; la boîte de 5 lbs, au choix.

PETARDS (crackers) à dessins de fantaisie, 12 dans une boîte.

.69

Au rez-de-chaussée.

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

447-449 Rue Ste-Catherine Est, coins St-André et St-Christophe.

J. N. Dupuis, Président. Eug. Dupuis, Vice-Président. A. J. Dugal, Directeur-Gérant.

EST 8000